BANQUE ACCORD

Société Anonyme à Conseil d'Administration Au capital de 50.786.190 euros 40 Avenue de Flandre 59170 CROIX RCS Lille Métropole B 546 380 197

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le taux de chômage sur la zone euro poursuit sa baisse. En novembre 2015, il s'établit à 10,5% sur les 19 pays de la zone euro. La France se situe légèrement en-dessous de la moyenne de l'union monétaire avec un taux de chômage à 10,1%.

L'instabilité géopolitique, le terrorisme et le ralentissement de la Chine et des pays émergeants sont autant de facteurs qui font peser des risques sur les croissances mondiales pour 2016 et qui inquiètent le FMI. Signe de ce pessimisme, le FMI a baissé de 0,2 point sa prévision de croissance et prévoit pour l'année 2016 un taux de croissance de 3,4% et pour l'année 2017 un taux de 3,6%. En revanche la zone euro voit sa prévision relevée de 0,1 point à 1,7% en 2016.

Dans l'ensemble de la zone Euro, le taux de croissance annuel du crédit à la consommation aux ménages s'établit à 2,6% à la fin du troisième trimestre 2015, selon les données de la Banque de France publiées en décembre 2015.

II. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE LA PERIODE

Refinancement:

Notation S&P :

L'agence Standard & Poor's a confirmé en avril 2015 la notation de ONEY BANQUE ACCORD à A- à long terme et A-2 à court terme. La perspective de la notation a été révisée de stable à négative à cette occasion. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis du Auchan Holding a été de nouveau confirmé.

Gestion de la liquidité :

Pour garantir son risque de liquidité, ONEY BANQUE ACCORD dispose de 1 120 M€ de lignes de crédit bancaires confirmées (dont 263 M€ utilisés au 31 Décembre 2015). Parmi ces lignes, 1 015 M€ ont une échéance supérieure au 31 décembre 2016.

ONEY BANQUE ACCORD dispose d'un accès aux mesures de liquidités exceptionnelles mises en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) via la mobilisation au REPO des titres émis par le Fonds Commun de Titrisation auto-détenu « Oneycord Compartiment 1 ». Une opération de restructuration de ce fonds en 2015 a permis de porter la capacité de tirage de 305 M€ à 445 M€, intégralement utilisée dans le cadre du programme TLTRO de la BCE.

Structure du refinancement :

Dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III, ONEY BANQUE ACCORD poursuit l'allongement de la maturité de sa dette.

ONEY BANQUE ACCORD a notamment mis en place un nouvel emprunt bancaire au premier semestre 2015 (50 M€ à échéance 2019) auprès d'ING.

L'encours de refinancement obligataire de la banque s'élève à 700 M€ au 31 décembre 2015.

Variation de pourcentage d'intérêt :

- Variation de pourcentage d'intérêt en 2015.
 - Natural Security est contrôlée depuis juillet 2015 suite à l'augmentation de capital souscrite intégralement par Banque Accord SA et Auchan Holding.
 - Cession de 51% du capital de la filiale chinoise Oney China au profit de RT Mart Chine (30%) et Auchan Chine (21%). Le résultat brut de cession de 14,2 M€ a été comptabilisé en gains sur cession d'actifs immobilisés au compte de résultat et intègre un résultat de réestimation de 4 M€ relatif à la quote-part conservée.

 Rachat de la participation de l'actionnaire/gérant de Joias. Le pourcentage d'intérêt de Oney Portugal dans Joias passe de 33,33% à 50%.

Opération VISA

BANQUE ACCORD SA détient un titre ViSA Europe depuis 2010. Les titres VISA Europe font actuellement l'objet d'une offre de rachat par VISA Inc. Le titre détenu, enregistré dans la catégorie des titres disponibles à la vente, a fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur pour 13,1 M€ en contrepartie des capitaux propres.

Activité et faits marquants

En France, un nouveau produit d'assurance, spécifiquement conçu pour Electro-Dépôt, a été lancé en Février. Il couvre l'ensemble des appareils électro-ménagers du foyer en remplacement de l'extension de garantie. Après la signature électronique en magasin, la signature électronique web est maintenant disponible et vient ainsi faciliter et fluidifier le parcours client. FacilyPay poursuit son développement en ligne et en magasin avec la signature de nouveaux partenariats : IDTGV.com, MisterGoodDeal, FioulMarket.fr et Allobébé. Enfin, SELLSecure accompagne les sites du Groupe HTM et du Groupe Darty dans la protection contre la cyber-fraude. Depuis décembre, les clients peuvent utiliser leur adresse mail comme identifiant sur leur espace client en ligne ce qui facilite leur accès aux services de la banque.

Au Portugal, l'application CRM ClientBox, visant à approfondir la connaissance client, personnaliser les contacts et les offres, et améliorer la qualité de service a été déployée dans les magasins Jumbo.

En Espagne, la solution Automatric poursuit son expansion avec la concrétisation de 2 nouveaux contrats (Frii et Petroprix). Signature de 2 nouveaux partenaires sur le financement en magasin : Audicost et Multiopticas. La signature électronique en magasin a démarré son déploiement chez Alcampo, Leroy Merlin et Décathlon et démarrage de la commercialisation de FacilyPay.

La Hongrie a intégré l'outil Single Customer View à son système informatique. Les hôtesses en call center et en magasin peuvent désormais proposer des offres personnalisées aux clients. La gamme de prêt personnel a été enrichie avec deux nouveaux produits : rachat de crédit, et mise en place de prêts personnels de faibles montants avec des durées courtes.

La Pologne continue le processus d'intégration des 48 magasins Réal acquis par Auchan. Une plateforme de vente d'assurances a été mise en place afin d'unifier le processus de vente et de développer l'offre.

La Chine va gérer progressivement les paiements carte de tous les magasins Auchan via les terminaux de paiement Oney. Une nouvelle carte de crédit RT Mart a été lancée début 2015, elle offre un programme de fidélité ainsi que des facilités de paiement.

Par ailleurs, Auchan Chine et RT Mart Chine sont entrés au capital de Oney Chine à hauteur de 51%, faisant de Oney Chine le pôle Services Financiers du groupe SunArt.

La Russie a lancé auprès des porteurs de carte Auchan des offres d'assurance prévoyance avec paiement via prélèvement directement sur la carte.

La Roumanie participe au processus d'intégration des magasins Baumax rachetés par Leroy Merlin. Oney continue d'accompagner l'expansion d'Auchan en Roumanie avec l'implantation de deux nouveaux stands de crédit, ce qui porte à 30 le nombre total de points de vente. Pour mieux répondre aux besoins des clients, Oney Roumanie propose désormais des extensions de garantie qui permettent de protéger les biens jusqu'à 5 ans (garantie légale comprise) pour 90% de la gamme des produits électro-ménagers de Auchan.

L'Ukraine a renforcé son offre Assurances auprès d'Auchan avec des assurances responsabilité civile, en stand Auchan.

Résultats et chiffres clés du groupe :

Les chiffres clés d'ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2015 sont :

- Un Produit Net Bancaire de 387,0 millions d'euros, en hausse de 1,0% par rapport à décembre 2014 (383,2 millions d'euros).
- Un coût du risque à 66,9 millions d'euros en décembre 2015 en baisse de 15,6% par rapport au 31 décembre 2014 (79,3 millions d'euros).
- Un résultat net de 69,9 millions d'euros en hausse de 36,9% par rapport au 31 décembre 2014 (51,1 millions d'euros).
- Un montant d'encours bruts global par la banque de 2,7 milliards d'euros (en hausse de 1,1% par rapport à décembre 2014).
- Un recrutement net d'un demi-million de nouveaux clients dans les 11 pays où la Banque est implantée (France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie, Hongrie, Russie, Malte, Roumanie, Chine et Ukraine), portant ainsi leur nombre à 8,1 millions.

Evénements post-clôture :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du 31 décembre 2015.

III. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016

Les principales incertitudes pour l'exercice 2016 sont :

- Les tensions économiques et financières latentes dans la zone euro et à l'international (dont Russie et Ukraine).
- La baisse du prix des biens électrodomestiques et l'environnement concurrentiel du secteur distribution.
- Le renforcement des contraintes réglementaires sur la vente de crédit et d'assurances dans les différents pays européens.

Les principaux projets pour 2016 sont :

- Une politique volontariste de transformation digitale de nos activités.
- Accélérer le multi canal "web et mobile" / Penser "Mobile first".
- Diversifier nos revenus hors-crédit.
- Développer la connaissance clients au service de l'efficience commerciale de nos activités et de celle de nos partenaires.
- Poursuivre notre progression sur les différentes étapes de Bâle III.
- Poursuivre la baisse de notre risque.
- Faire progresser nos encours dans chacun des pays.
- Adapter nos organisations pour répondre à nos ambitions.

IV. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS ONEY BANQUE ACCORD

Exposition aux risques de liquidité :

Afin de limiter son risque de liquidité, ONEY BANQUE ACCORD adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

ONEY BANQUE ACCORD est soumise au ratio Bâle III LCR (Liquidity Coverage Ratio). A ce titre, elle dispose en permanence, depuis le 30 septembre 2015, d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) lui permettant de faire face à ses sorties nettes de trésorerie à 30 jours dans un scénario stressé. Depuis le 1^{er} octobre 2015, conformément à la règlementation en vigueur, un minimum de couverture de 60% des sorties nettes de trésorerie à 30 jours est respecté.

ONEY BANQUE ACCORD doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

La politique financière d'ONEY BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, ONEY BANQUE ACCORD couvre par opportunité ce risque.

Exposition au risque de crédit :

Le coût du risque est en baisse significative depuis plusieurs exercices. Malgré un contexte économique toujours pesant, la production crédit reste de qualité et maîtrisée.

Grâce à des plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de recouvrement, ONEY BANQUE ACCORD a ainsi dépassé ses objectifs de réduction du risque de crédit.

A noter toutefois les tensions sur le risque en Russie en raison d'une situation de crise qui perdure.

V. Gestion des fonds propres

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », ONEY BANQUE ACCORD est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de ONEY BANQUE ACCORD est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels exigés par la règlementation européenne afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Afin de s'assurer du respect de son ratio de solvabilité, ONEY BANQUE ACCORD projette une fois l'an ses capitaux propres au moment de l'établissement du plan de façon globale, et effectue un suivi de manière plus périodique à chaque arrêté trimestriel.

Jusqu'au 31 décembre 2013, le montant des fonds propres était suivi tout au long de l'année à travers la mise en place de reporting internes basés sur la règlementation Bâle II. Depuis 2014, il est basé sur la règlementation Bâle III.

L'arrêté du 26 juin 2013 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (575/2013 et 2013/36/UE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2014.

Conformément à ces dispositions, ONEY BANQUE ACCORD intègre depuis 2014, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- Les fonds propres de catégorie 1 « Tier 1 » composés en deux parties :
 - les fonds propres de base (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux capitaux propres part du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
 - o les fonds propres additionnels (Additional Tier 1 « AT1 ») : correspondent aux instruments de dette perpétuelle,
- Les fonds propres de catégorie 2 « Tier 2 » : correspondent aux dettes subordonnées.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION :

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres consolidés, part du groupe	501,9	429,3
Dividendes distribuables	-16,0	-8.3
Réserves de cash flow hedge	+1,6	+1,3
IRBA	-19,4	-15,7
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-34,6	-30,6
Impôts différés liés aux pertes fiscales	-10,8	-4,5
Déductions après franchise	0	-8,0
Ajustements liés à la période transitoire	11,6	17,8
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (Tier 1)	434,3	381,2
Dettes subordonnées (hors déductions complémentaires)	0,7	4,9
Excédent IRBA	7,4	7,6
Ajustements liés à la période transitoire	-8,1	-9,5
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (Tier 2)	0.0	3,1

Le montant des fonds propres réglementaires à fin décembre 2015 est de 434,3 M€, contre 384,3 M€ en décembre 2014.

En 2015 comme en 2014, BANQUE ACCORD a répondu à ces exigences réglementaires.

RATIOS CONSOLIDES

	Bâle 3 Décembre 2015	Bâle 3 Décembre 2014	Bâle 3 (pro forma) Décembre 2013	Bâle 2 Décembre 2013
Ratio /Tier 1	15,2%	13,6%	12,9%	13,8%
Ratio /Tier 2	0,0%	0,1%	0,3%	0,0%
Ratio de solvabilité bâlois	15,2%*	13,7%	13,3%	13,8%
Ratio de liquidité	368	449	280	280

^{*} Le ratio de solvabilité s'élève à 15,2 % en 2015 <u>après</u> la distribution de dividendes prévue en 2016. Il s'élève à 15,8 % en 2015 <u>avant</u> la distribution de dividendes prévue en 2016.

Le Conseil d'Administration

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2015

ACTIF (en K€)	
Actin (cirke)	_
Caisse, banques centrales et CCP	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	
Actifs financiers disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	
Instruments dérivés	
Prêts et créances - Etablissements de Crédit	
A vue	
A terme	
Prêt subordonné	
Prêts et créances - Clientèle	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Titres mis en équivalence	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations incorporelles	
Goodwill	
Actifs d'impôts différés	
Actifs d'impôts courants	
Autres actifs et comptes de régularisation	
Capital souscrit non versé	
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente (reclassement IFRS 5)	
TOTAL DE L'ACTIF	

IFRS-EU 31.12.2015		
	258 442	
	0	
	13 829	
	0	
	7 833	
	136 394	
92 822		
43 572		
0		
	2 195 993	
	0	
	4 042	
	41 273	
	6 331	
	26 443	
	40 605	
	9 859	
	387 922	
	0	
	0	
	<u> </u>	
3 128 967		

IFRS-EU		
31.12.2014		
	9 271	
	0	
	46	
	0	
	7 757	
	76 433	
37 4 83		
38 951		
0		
	2 159 406	
	0	
	217	
	43 325	
	5 941	
	26 443	
	37 043	
	5 026	
	403 824	
	0	
	0	
2 774 733		
2111100		

HORS BILAN	31.12.201	5
ENGAGEMENTS DONNES		6 403 660
Engagements de financement		6 389 282
en faveur d'établissements de crédit		
en faveur de la clientèle	 6 389 282	
Engagements de garantie		14 378
en faveur d'établissements de crédit	14 261	
en faveur de la clientèle	 117	

31.12.2014	
	7 258 996
	7 243 142
7 243 142	
	15 854
15 737	10 004
117	

PASSIF (en K	€)
Dépôts de ban	ques centrales
Passifs financi	ers détenus à des fins de transaction
Passifs financi	ers à la juste valeur par le résultat
Passifs financi	ers évalués au coût amorti
Dettes au	orès d'établissements de crédit
Dépôts de	la clientèle
Titres de d	dettes
Passifs su	bordonnés
Instruments dé	erivés
Provisions	
Provisions tech	nniques et dettes Assurance
Provision	s Techniques
Dettes au	près des réassureurs
Passifs d'impô	
Passifs d'impô	ts différés
Autres passifs	et comptes de régularisation
Capitaux propr	es du groupe
Capital sous	scrit et prime d'émission
Capital sou	ıscrit
Prime d'ém	nission
Autres capita	aux propres
	réévaluation
Réserves	
Résultat net	
Intérêts minorit	taires
Total capitaux	propres

IFRS-EU 31.12.2015		
31.12	.2015	
	0	
	0	
	0	
	2 374 845	
826 084		
327 065		
1 200 498		
21 199		
	2 451	
	13 888	
	13 574	
8 272		
5 302		
	15 911	
	21	
	203 684	
	501 868	
86 495	301 000	
29 021		
57 475		
37 473		
0		
0		
346 847		
68 525	0.705	
	2 725	
	504 592	
3 128 967		

IFRS-EU 31.12.2014		
	0	
	0	
	0	
	2 109 347	
559 693		
461 846		
1 066 614		
21 195		
	2 109	
	12 159	
	14 238	
7 906		
6 332		
	13 122	
	106	
	191 378	
	429 270	
86 265		
29 003		
57 262		
0		
294 052		
48 953		
	3 004	
	432 274	
2 774	1 733	

HORS BILAN
ENGAGEMENTS RECUS
Engagements de financement
reçus d'établissements de crédit
reçus de la clientèle
Engagements de garantie
reçus d'établissements de crédit
reçus de la clientèle
Engagements sur les titres
titres à recevoir

31.12.2015	
	1 429 053
	1 408 288
857 000	. 100 200
551 288	
	6 775
6 663	
111	
	13 990
13 990	

31.12.2	014
	1 202 623
	1 181 384
930 000	
251 384	
	9 681
8 269	
1 411	
	11 558
11 558	

Compte de résultat (en K€)	IFRS 31.12		IFRS-EU 31.12.2014		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS ET OPERATIONNELS					
Intérêts et produits assimilés		235 237		238 175	
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 442	233 231	2 477	230 173	
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	232 789		235 681		
Dont intérêts des titres à revenus variables	6		17		
Intérêts et charges assimilés		22 123		28 258	
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	5 622		5 917		
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	4 401		8 049		
Dont intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	12 100		14 292		
Marge net d'intérêts		213 114		209 918	
Commissions (produits)	149 768		148 060		
Commissions (charges)	37 591		37 307		
Marge sur commissions		112 178		110 753	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		-6 320		-2 824	
Gains sur instruments financiers	7 153		451		
Pertes sur instruments financiers	13 472		3 274		
Ecarts nets de change		-21		-392	
Produits des autres activités		72 735		70 560	
Charges des autres activités		4 655		4 836	
Orlarges des adries activités					
PRODUIT NET BANCAIRE		387 031		383 179	
Charges générales d'exploitation		241 381		232 821	
Dont charges de personnel	100 083		92 159		
Dont autres frais administratifs	141 298		140 663		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		9 713		8 340	
Dont dotations aux amortissements des immobilisations	8 097		6 208		
Dont dotations nettes de reprises pour provisions	1 616		2 133		
Dont dotations nettes de reprises pour dépréciation	0		0		
		405.000		440.047	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		135 938		142 017	
Coût du risque		66 919		79 270	
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 019		62 747	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-95		-456	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		14 143		-11	
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0		0	
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES AVANT IMPOT		83 067		62 280	
Charge (produit) d'impôt relative au résultat des activités poursuivies		13 183		11 230	
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES APRES IMPOT					
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (IFRS 5 en cours)		0		0	
RESULTAT TOTAL		69 883		51 050	
Résultat net part du Groupe	68 525		48 953		
Intérêts des minoritaires	1 358		2 098		
Nombre d'actions	1 451 034		1 450 160		
Résultat net part du Groupe par action	47,22		33,76		

Etat consolidé du résultat global

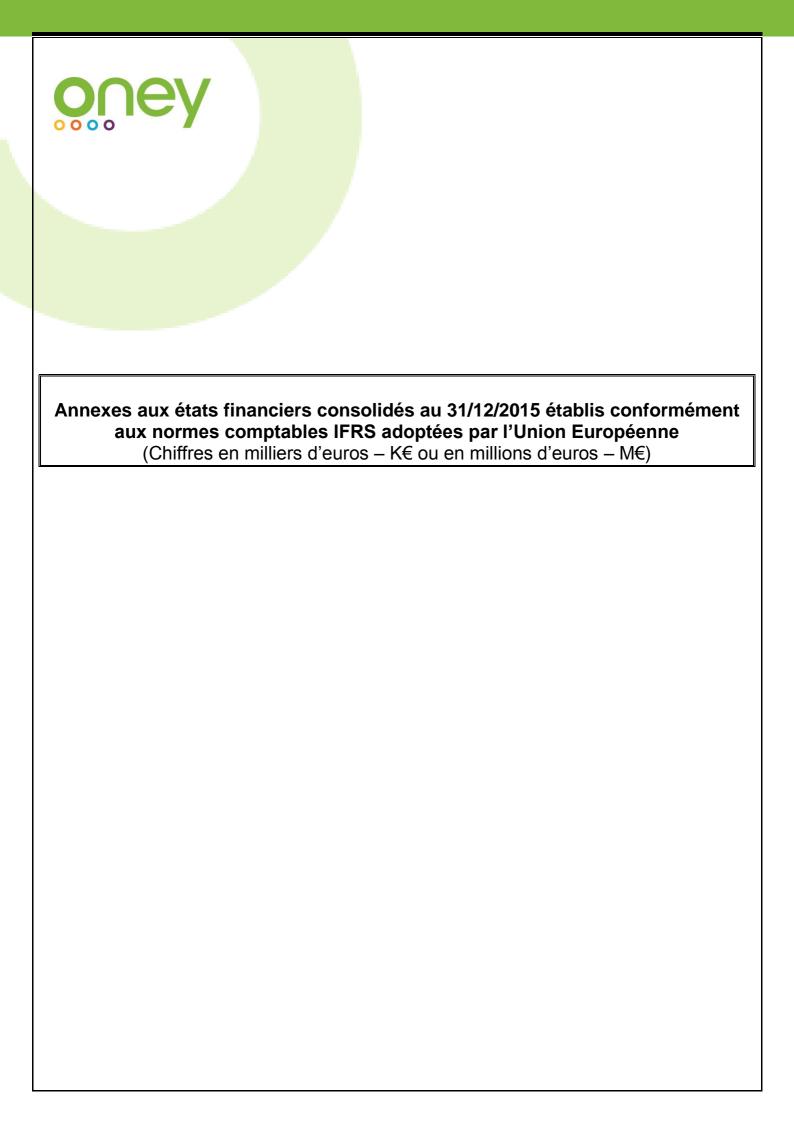
		31/12/2015		31/12/2014			
(en K€)	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt	
Résultat de la période (hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	83 067	(13 183)	69 883	62 280	(11 230)	51 050	
Eléments recyclables							
- Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	(743)		(743)	(3 315)		(3 315)	
Variation de la juste valeur des instruments financiers (Couverture de flux de trésorerie)	(306)	105	(201)	(87)	33	(54)	
- Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente	13 762	(777)	12 985				
- Autres éléments	390		390	(158)		(158)	
Eléments ultérieurement non recyclables en résultat							
- Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	493	(170)	323	(1 424)	541	(883)	
Autres éléments du résultat global pour la période	13 595	(841)	12 754	(4 984)	574	(4 409)	
Résultat global de la période	96 662	(14 024)	82 637	57 297	(10 656)	46 641	
Attribuable aux :							
propriétaires de la Société mère			81 450			46 015	
intérêts minoritaires			1 188			626	
Résultat global de période			82 637			46 641	

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros		31/12/	2015	31/12/2	2014
LIT HIIIII EIS G EGIOS					
Résultat net avant impôt	Α		83 067		62 28
Elimination des éléments non monétaires :	В		-7 714		18 76
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et					
corporelles		8 097		6 208	
Dotations nettes de reprises sur encours clientèle		-4 014		9 789	
Dotations nettes de reprises sur provisions pour risques et charges Plus ou moins-values		2 253		2 308	
Plus ou moins-values Résultat net des activités abandonnées		-14 143		11	
Autres mouvements		92		454	
Revenus des activités opérationnelles à l'exclusion des éléments non		92		434	
monétaires	A+B		75 352		81 04
Augmentation des actifs/diminution des passifs (-)					
Diminution des actifs/augmentation des passifs (+)					
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle					
Prêts et avances aux clients	С	-35 493		-87 068	
Créances/ dettes vis à vis des établissements de crédit	C	123 205		239 040	
Dettes représentées par un titre	Č	134 686		-153 643	
Actifs et passifs financiers	č	-40		-7 678	
Actifs et passifs non financiers	č	41 718		33 136	
Impôts décaissés	Č	-19 878		-14 549	
Autres mouvements	C	19		65	
Flux nets de trésorerie lies à l'activité opérationnelle	D=A+B+C		319 568		90 35
Flux de trésorerie lies aux investissements					
Flux lies aux investissements incorporels et corporels		-6 712		-24 528	
Flux lies aux investissements financiers et aux participations		47		1 787	
Autres mouvements		10		32	
Variation de périmètre		2 701		-68	
Flux nets de trésorerie lies aux investissements	E		-3 954		-22 77
Flux de trésorerie lies au financement					
Dividendes versés aux actionnaires		-8 256		-7 266	
Dividendes versés aux minoritaires		-2 002		-1 833	
Augmentation de capital		230		270	
Autres		-8 801		-17 953	
Flux nets de trésorerie lies au financement	F		-18 829		-26 78
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D		319 568		90 35
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	E		-3 954		-22 77
Flux nets de trésorerie liés au financement	F		-18 829		-26 78
Effets des variations de taux de change			-151		-37
Variation nette de trésorerie			296 633		40 41
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période	<u></u>		82 807		42 38
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période			379 441		82 80
Variation nette de trésorerie			296 633		40 41

Tableau de passage des capitaux propres

				Capital e	t réserves			
			Part du Group	е		Int	érêts minorita	ires
	Capital	Prime	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
En milliers d'euros								
Situation au 31 décembre 2013	28 981	57 013	250 869	53 463	390 326	2 987	1 334	4 322
Affectation du résultat de l'exercice 2013			53 463	- 53 463	-	1 334	- 1 334	-
Augmentation de capital et émission	22	248			- 270			-
Impact du Cash flow Hedge	22	240	- 54		- 54			_
Réserve de conversion			- 1947		- 1947	- 1 368		- 1 368
Autres					-			-
Stocks options			- 519		- 519			-
divers - Retrocession crédit IS			139		139			-
divers - Natural Security								-
divers - Dividendes Auchan			- 7 266		- 7 266			-
divers - Augmentation de capital Géfirus divers - PUT sur mino Hongrie			282		282	- 110		- - 110
divers - Dividendes Hongrie			202		202	- 1318		- 1318
divers - Dividendes Pologne					-	- 515		- 515
divers - Ecart actuariel IFC			- 883		- 883			-
divers - Ajustement impôts Russie					-			-
divers - Quote-part minoritaires Hongrie					-			-
divers - Autres			- 31		- 31	- 104		- 104
Résultat net au 31 décembre 2014				48 953	48 953		2 098	2 098
Situation au 31 décembre 2014	29 003	57 262	294 052	48 953	429 270	907	2 098	3 004
					-			-
Affectation du résultat de l'exercice 2014			48 953	- 48 953	-	2 098	- 2 098	-
					-			-
Augmentation de capital et émission	17	213	004		230			-
Impact du Cash flow Hedge Réserve de conversion			- 201 - 418		- 201 - 418	- 325		- 325
Autres			- 410		- 410	- 323		- 323
Stocks options			- 679		- 679			_
divers - Retrocession crédit IS			-		-			_
divers - Natural Security			65		65	603		603
divers - Dividendes Auchan			- 8 256		- 8 256	ĺ		-
divers - Géfirus					-	ĺ		-
divers - PUT sur mino Hongrie					-	- 68		- 68
divers - Dividendes Hongrie					-	- 1 554		- 1 554
divers - Dividendes Pologne						- 448		- 448
divers - Ecart actuariel IFC			323		323	ĺ		-
divers - Titres disponibles à la vente divers - Autres			12 985 23		12 985 23	154		- 154
G17010 / 101100			25		-	104		-
Résultat net au 31 décembre 2015				68 525	68 525 -		1 358	1 358 -
Situation au 31 décembre 2015	29 021	57 475	346 847	68 525	501 868	1 366	1 358	2 725



Note 1 : Description synthétique du groupe	3
Note 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre	4
Note 3 : Règles et méthodes	4
Note 4 : Caisse, banques centrales et CCP	20
Note 5 : Instruments dérivés	20
Note 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit	21
Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle	22
Note 8 : Titres	23
Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles	25
Note 10 : Impôts différés	
Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs	26
Note 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti	
Note 13 : Provisions pour risques et charges	
Note 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs	27
Note 15 : Autres passifs et comptes de régularisation	28
Note 16 : Capitaux propres- Part du Groupe	28
Note 17 : Intérêts minoritaires	
Note 18 : Engagements hors bilan	
Note 19 : Produits et charges d'intérêts	
Note 20 : Produits et charges de commissions	31
Note 21: Autres produits et charges d'exploitation bancaire	31
Note 22 : Frais de personnel	
Note 23 : Autres Frais administratifs	32
Note 24 : Coût du risque	
Note 25 : Impôt sur les sociétés	32
Note 26: Divers	
Note 27 : Avantages au personnel	
Note 28 : Paiements basés sur des actions	
Note 29 : Information sectorielle	35
Note 30 : Juste valeur	
Note 31 : Exposition et gestion des risques	
Note 32 : Transactions avec les parties liées	
Note 33 : Projet d'affectation	
Note 34 : Documents accessibles au public	44

Note 1 : Description synthétique du groupe

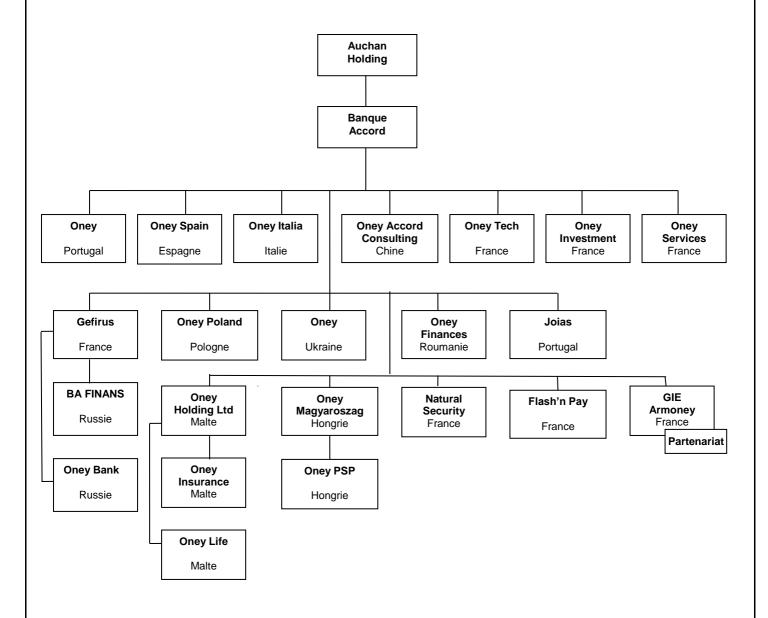
1.1 Présentation juridique de l'entité

BANQUE ACCORD S.A.*, immatriculée sous le numéro 546 380 197 00105, est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France au 40, avenue de Flandre à Croix (59170).

Elle est spécialisée dans toutes opérations de banque et opérations connexes à l'activité bancaire y compris la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, le courtage en assurance et la représentation de toutes les compagnies d'assurance.

Elle est détenue à 96,9 % par Auchan Holding, société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège est au 40, avenue de Flandres à Croix (59170).

1.2 Organigramme simplifié du groupe ONEY BANQUE ACCORD



^{*} Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015, les actionnaires de BANQUE ACCORD ont approuvé le changement de dénomination sociale. La société devient Oney Bank sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Note 2 : Faits marguants et principales variations de périmètre

FAITS MARQUANTS:

Notation S&P :

L'agence Standard & Poor's a maintenu en avril 2015 la notation du groupe ONEY BANQUE ACCORD à A- à long terme et A-2 à court terme. La perspective de la notation a été révisée de stable à négative à cette occasion. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis du Auchan Holding a été de nouveau confirmé.

Cession de 51% de la filiale chinoise :

En Chine, signature d'un acte de cession de 51% du capital d'Oney China au profit de RT Mart Chine (30%) et Auchan Chine (21%), BANQUE ACCORD SA conserve 49% des titres de l'entité.

La cession a été réalisée le 7 décembre 2015. Le Groupe ONEY BANQUE ACCORD perd le contrôle de l'entité à la suite de cette opération et ne maintient qu'une influence notable dans Oney China.

Le résultat brut de cession de 14,2 M€ a été comptabilisé en gains sur cession d'actifs immobilisés au compte de résultat. Ce résultat intègre un résultat de réestimation de 4 M€ relatif à la quote-part conservée comptabilisée au bilan en Titres mis en équivalence.

Opération VISA :

BANQUE ACCORD SA détient un titre ViSA Europe depuis 2010.

Les titres VISA Europe font actuellement l'objet d'une offre de rachat par VISA Inc.

Le titre détenu, enregistré dans la catégorie des titres disponibles à la vente, a fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur pour 13,1 M€ en contrepartie des capitaux propres.

VARIATION DE PERIMETRE:

• Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés :

Aucune entrée de périmètre sur l'année 2015.

- Variation de pourcentage d'intérêt :
- Natural Security est contrôlée depuis juillet 2015 à la suite de l'augmentation de capital souscrite intégralement par BANQUE ACCORD SA et Auchan Holding. La société est contrôlée et consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2015.
- Oney China est désormais détenue à hauteur de 49% (Cf. supra Faits marquants).
- Rachat de la participation de l'actionnaire/gérant de Joias. Le pourcentage d'intérêt de Oney Portugal dans Joias passe de 33,33% à 50%.
- Sorties de périmètre :

Aucune sortie de périmètre sur l'année 2015.

EVENEMENTS POST CLOTURE:

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

ARRETE DES COMPTES:

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1 mars 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire prévue en date du 22 avril 2016.

Note 3: Règles et méthodes

3.1 <u>Déclaration de conformité</u>

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés du groupe ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS / IFRS publiées par l'IASB et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out » utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture).

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant sur l'application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations (outre les améliorations annuelles 2010-2012 et 2011-2013

des normes) d'application obligatoire à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015 sont :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne
IFRIC 21 sur les taxes	17 juin 2014
Norme IFRS 1 sur la première application des IFRS (Signification de	1 ^{er} janvier 2015
« IFRS applicables » dans les états financiers d'un premier adoptant.	
Norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises (Non-application	1 ^{er} janvier 2015
d'IFRS 3 à la formation d'un partenariat dans les états financiers dudit	
partenariat)	
Norme IFRS 13 sur l'évaluation de la juste valeur (Exemption visée au \$	1 ^{er} janvier 2015
52 sur les portefeuilles d'instruments financiers)	
Norme IAS 40 sur les immeubles de placement (Clarification de	1 ^{er} janvier 2015
l'interaction entre IFRS 3 et IAS 40 pour le classement d'un immeuble	
de placement et bien immobilier occupé par son propriétaire)	

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations adoptés par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 n'ont pas été anticipés.

Par ailleurs, les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union européenne à la date de clôture des états financiers.

etats illianciers.		
Normes,	Synthèse de la norme	Impact sur le groupe
Amendements ou		
Interprétations non		
adoptées par l'UE		
IFRS 9 instruments Financiers	Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme « IFRS 9 - Instruments financiers ». IFRS 9 s'applique à compter du 1er janvier 2018. La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle est complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2 en cours d'élaboration par l'IASB), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3 cf. ci-dessous). Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou «business model»). Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). À défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat. Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés	Le Groupe ONEY BANQUE ACCORD évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification.

figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le 28 avril 2015, l'IASB a voté la publication d'un exposésondage proposant de différer d'une année la date d'application de la norme revenu initialement prévue au 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018. Cette norme s'appliquera de façon rétrospective.

L'objectif de cette norme préparée par l'IASB et le FASB est de faire converger la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. La norme améliorera l'information financière sur le chiffre d'affaires et sa comparabilité dans les états financiers au niveau mondial.

Les deux normalisateurs comptables ont identifié cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- Identification du(des) contrat(s) avec un client,
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat,
- Détermination du prix de la transaction,
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance,
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Le Groupe ONEY BANQUE ACCORD évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

3.2 Comparabilité et changement de méthode

Comparabilité :

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire.

Celles-ci concernent:

- Le changement de méthode comptable relatif à l'application de l'interprétation IFRIC21 :

Depuis le 1er janvier 2015, le Groupe ONEY BANQUE ACCORD applique IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des droits ou des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint. Lorsque l'obligation de payer la taxe naît au 1er janvier, cette dernière doit être enregistrée à compter de cette même date.

L'application de l'interprétation IFRIC 21 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2015.

3.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Pour les états financiers consolidés d'ONEY BANQUE ACCORD, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Dépréciations des créances :

La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation relative aux créances lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

Les dépréciations enregistrées sont le reflet des meilleures estimations de la Direction à la date de clôture des flux futurs de ces créances.

Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

L'appréciation du montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

• Provisions techniques d'assurance :

Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel.

• Instruments financiers évalués à leur juste valeur :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

• Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs :

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

• Constatation d'actif d'impôt différé :

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Le caractère probable est apprécié selon les modalités décrites en Note 3.12.

3.4 Format de présentation des états financiers

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD utilise les formats des documents de synthèse (Bilan, Compte de résultat, Etat du résultat global, Tableau de variation des capitaux propres, Tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

Le Tableau des flux de trésorerie a été établi par l'analyse des flux, en partant du résultat consolidé avant impôt et en utilisant la méthode indirecte.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'objet social de BANQUE ACCORD SA pour déterminer le périmètre lié à l'activité opérationnelle, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement.

Ainsi les flux liés à l'activité de crédit à la clientèle et aux dettes refinançant cette activité de crédit ont été inclus dans le périmètre lié à l'activité opérationnelle.

Enfin, la définition de la trésorerie retenue correspond à celle préconisée par la Recommandation n°2009-R.04, à savoir : Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif), comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit tels qu'ils apparaissent au bilan consolidé du groupe ONEY BANQUE ACCORD des exercices considérés.

3.5 Périmètre et méthode de consolidation

Les informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sont celles qui présentent une importance significative, permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière du groupe, des risques qu'il assume et de ses résultats.

Ces comptes consolidés regroupent les comptes de BANQUE ACCORD SA et des entités françaises ou étrangères composant le groupe ONEY BANQUE ACCORD. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis selon les règles comptables des pays d'origine, il a été effectué des retraitements et reclassements afin de rendre ces comptes conformes aux principes comptables IFRS du groupe ONEY BANQUE ACCORD.

1) Périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 22 sociétés (et 1 bureau de représentation en Chine) au 31 décembre 2015 :

- 19 sociétés contrôlées,
- 1 société en partenariat,
- 2 sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Filiales	% de détention du capital	Type de contrôle	% de contrôle
ONEY IFIC (Portugal)	100%	Contrôlée	100%
Oney Spain (Espagne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Italia	100%	Contrôlée	100%
ONEY MAGYAROSZAG (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY PSP (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
GEFIRUS (France)	60%	Contrôlée	100%
BA Finans (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY BANK (Russie)	60%	Contrôlée	100%
Oney Poland (Pologne)	60%	Contrôlée	100%
ONEY FINANCES (Roumanie)	100%	Contrôlée	100%
ONEY ACCORD Business Consulting (Chine)	49%	Influence notable	49%
ONEY Services (ex Oney Courtage - France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Holding Limited (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Insurance (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Life (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY UKRAINE (Ukraine)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Investment (France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Tech (France)	100%	Contrôlée	100%
Flash'n Pay (France)	100%	Contrôlée	100%
Natural Security (France)	48.15%	Contrôlée	100%
Joias (Portugal)	50%	Influence notable	50%
GIE Armoney (France)	50%	Conjoint	50%

Structure ad hoc	% de détention du capital	Type de contrôle	% de contrôle
FCT Oneycord 1	100%	Contrôlée	100%

Pour rappel, une opération de titrisation avait été réalisée en date du 22 septembre 2009.

Le FCT Oneycord 1, qui devait normalement commencer à s'amortir à compter du 15 octobre 2012, avait été prolongé de 3 ans soit un début d'amortissement le 15 octobre 2015.

Courant 215 et en amont de cette date, BANQUE ACCORD SA a procédé à une restructuration (nouveau prospectus, nouvelle notation) du FCT Oneycord compartiment 1. La durée de vie a été prolongée jusqu'en septembre 2019.

De nouvelles créances ont été cédées en septembre à hauteur de 724 M€. Ce fonds est entièrement détenu par BANQUE ACCORD SA. Les créances cédées ont pour origine les crédits revolving. Le compartiment est rechargé tout au long de sa vie par de nouvelles créances éligibles ainsi que par les tirages réalisés sur les créances déjà titrisées.

Le FCT Oneycord 1 est contrôlé.

Pour plus de détails sur cette opération de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 7.4 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptablisés avec implication continue.

2) Notions de contrôle et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe.

A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 31 décembre 2015, Banque Accord intervient en qualité de co-entrepreneur dans 1 entité, le GIE Armoney qui était précédemment consolidé par intégration proportionnelle.

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées.

Entités contrôlées :

Le contrôle existe sur une entité lorsque le groupe ONEY BANQUE ACCORD est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à *Banque Accord* la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. *Banque Accord* contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque *Banque Accord* détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Partenariats et co-entreprises - Quote-part des actifs, passifs, charges et produits :

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Entités sous influence notable - Mise en équivalence :

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. *Banque Accord* est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

3) Consolidation des entités ad hoc

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Banque Accord lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Banque Accord, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

3.6 Opérations en devises (IAS 21)

La conversion des comptes des entités dont la monnaie de présentation est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Quant aux comptes de résultat, ils sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les postes du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

Les taux de conversion devises/euros retenus pour les monnaies des principaux pays sont les suivants :

Pays	Devises	Taux à l	a clôture	Taux moyen annuel		
rays	Devises	Déc. 2015	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2014	
Chine	Yuan	0,141627	0,132700	0,143376	0,122142	
Hongrie	Forint	0,003165	0,003169	0,003227	0,003239	
Pologne	Zloty	0,234527	0,234017	0,239078	0,238906	
Russie	Rouble	0,012396	0,013824	0,014712	0,019608	
Roumanie	Lei	0,221043	0,223075	0,224947	0,225006	
Ukraine	Hryvna	0,038292	0,052077	0,041203	0,063000	

3.7 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition (IFRS 3 Révisée)

L'écart d'acquisition, ou goodwill, généré lors d'un regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent de (a) par rapport à (b), soit :

a) le total de :

- i) la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- ii) le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise ; et
- iii) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

b) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués selon IFRS 3.

Dans le cas où l'acquisition est réalisée à partir d'un dérivé (call, put¹, etc.), ce dérivé, en application d'IAS 39, fait l'objet d'une valorisation séparée et il est comptabilisé dans le compte de résultat du groupe ONEY BANQUE ACCORD dès lors qu'il existe un écart entre le prix d'exercice du put (représentant le prix d'acquisition de la société) et la juste valeur de la société acquise. Dans ce cas, la juste valeur de ce dérivé est reprise dans la détermination du goodwill.

L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture.

Les écarts d'acquisition positifs, conformément à IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises, font l'objet en cas d'existence d'indice de perte de valeur et a minima annuellement, au cours du second semestre de chaque exercice, d'un test de dépréciation de valeur. Les modalités de réalisation de ces tests font l'objet d'une description dans la note 3.11 des règles et méthodes.

3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- -elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- -elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
 - -elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- -le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- -le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.9 Les instruments financiers (IAS 32 révisée, IAS 39 et IFRS 7)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels consolidés selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de

¹ Méthode de comptabilisation des puts sur minoritaires présentée en note 17.

résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie selon IFRS 13 comme étant le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans une transaction normale, réalisée entre intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur intègre pour les instruments dérivés :

- L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut).
- L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment DVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés notre propre risque de crédit.

3.9.1 Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La hiérarchie de juste valeur des actifs et des passifs financiers, introduite par l'amendement IFRS 7, est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Ces niveaux sont les suivants :

Niveau 1 :

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

- Niveau 2 :

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie.

- Niveau 3 :

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

3.9.2 Prêts et créances

Les crédits sont affectés à la catégorie "Prêts et créances auprès des établissements de crédit" et "Prêts et créances à la clientèle". Conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif inclut les décotes, les produits et coûts de transaction intégrables (principalement ici l'ensemble des commissions versées aux apporteurs d'affaires, enseignes partenaires dans le cadre de la production de crédit).

3.9.3 Dépréciation des prêts et créances

Les créances dépréciées sont les créances présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés ;
- Lorsque la situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré;
- S'il existe des procédures contentieuses ou une restructuration de dettes.

A chaque clôture, le groupe ONEY BANQUE ACCORD détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif dès lors que cet (ces)

évènement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence significative sur les flux futurs de trésorerie estimés, à condition que la perte puisse être estimée de manière fiable.

Le Groupe ONEY BANQUE ACCORD réalise deux tests de dépréciation successifs :

- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées (notamment les créances remises aux organismes de recouvrement externe et les créances en surendettement).
 - Dans ce cas, la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée (au taux d'origine du contrat) des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet d'éventuelles garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *coût du risque*.
- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées mais dont les créances ne présentent, à ce stade, qu'une probabilité d'entrées en recouvrement, en gestion contentieuse ou en surendettement.
 - Dans ce cas, la dépréciation est déterminée sur la base des probabilités historiques de passage en pertes, du taux de pertes en cas de défaut avéré et de l'encours futur estimé. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *coût du risque*.

Par ailleurs, dans le cas d'une créance faisant l'objet d'une restructuration (avec au plus un impayé), le groupe ONEY BANQUE ACCORD comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Par ailleurs, les créances faisant l'objet d'une restructuration et pour lesquelles la dernière échéance du nouveau plan d'amortissement représente un montant significatif de l'encours restant dû à la date de la restructuration (échéance in fine), celle-ci fait l'objet d'une dépréciation fondée sur les historiques de récupération des créances présentant les mêmes caractéristiques.

3.9.4 Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les instruments financiers qui ne relèvent pas des catégories prêts et créances, actifs détenus jusqu'à l'échéance et Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées en capitaux propres. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe ONEY BANQUE ACCORD utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. le groupe ONEY BANQUE ACCORD prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe ONEY BANQUE ACCORD constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

3.9.5 Les passifs financiers

La norme IAS 39 rec<mark>onnaît deux catégori</mark>es de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé qu'ONEY BANQUE ACCORD n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.9.6 Coûts des emprunts (IAS 23)

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus conformément au traitement de référence d'IAS 23.

Ainsi les frais initiaux de création ou de restructuration du FCT dont la finalité première est de pouvoir apporter les titres en REPO auprès de la Banque Centrale Européenne ont été affectés au TIE du financement obtenu.

De même les charges de commissions supportées dans le cadre de la mise en place de financements et de lignes confirmées bancaires sont intégrées au taux d'intérêt effectif de l'instrument sur la durée de vie prévue de l'instrument.

3.9.7 <u>Distinction dettes – capitaux propres</u>

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

3.9.8 Les instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de l'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe au risque de marché (taux, change). Cependant, les dérivés utilisés pour la couverture du risque de change ne suivent pas la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La juste valeur est déterminée par des outils de valorisation internes et comparée aux valorisations données par les contreparties bancaires.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur associée à un actif ou passif financier. Elle est applicable si elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la norme à savoir :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou un passif financier.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- Couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture BANQUE ACCORD a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base des flux futurs de trésorerie de groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques de taux.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais de la comparaison trimestrielle entre le stock de refinancement indexé sur l'Eonia présent et prévisionnel et le portefeuille d'instruments de couverture. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité de ces relations se fait au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Les instruments de couverture utilisés par le groupe ONEY BANQUE ACCORD sont des Cap et des swaps. Les CAP, utilisés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, font l'objet également de test d'efficacité. Ce test d'efficacité est réalisé en distinguant la valeur intrinsèque de l'option et la valeur temps. Les variations de valeur temps sont systématiquement enregistrées en résultat.

Selon la norme IAS 39, ces instruments destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de taux doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture (Couverture de flux de trésorerie), la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserves de Cash Flow Hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Pour les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Par ailleurs, le groupe ONEY BANQUE ACCORD, pour répondre à un objectif de refinancement indexé sur une base Eonia peut procéder à la mise en place de swap de transformation d'une partie des dettes émises sur un indice Euribor en Eonia.

Ces swaps de transformation, appelés basis swap, ont été comptabilisés à la juste valeur par résultat. En effet, il n'a pas été possible de documenter une relation de couverture sur ces instruments.

3.9.9 Engagements de financement

Les engagements de financement donnés qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan dès lors qu'ils sont accordés à des conditions normales (dans le cas contraire un actif ou un passif est comptabilisé). Ils font, le cas échéant, l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.9.10 Engagements de garantie donnés

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

3.10 Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif. Les principes retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles :

Constructions: 8 à 40 ans

Agencements, aménagement et sécurité: 6 ans 2/3 à 10 ans

Autres immobilisations: 3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles:

Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées.

Les plus ou moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en Gains ou pertes nets sur autres actifs.

3.11 Dépréciation des immobilisations (IAS 36)

IAS 36 – Dépréciation des actifs – définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des business plans à 3 ans approuvés par la Direction. Au-delà, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les écarts d'acquisition, les flux de résultats nets sont extrapolés sur une période complémentaire de 6 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9ème année.

Pays	France	Portugal	Espagne	Italie	Pologne	Hongrie	Roumanie	Russie	Ukraine	Chine
Taux d'actualisation « Banking »	7.96%	11,86%	10,06%	9,66%	9,31%	11,93%	10,70%	12,73%	17,05%	9,00%
Taux d'actualisation « non Banking »	7,30%			9%	8,65%		10,04%	12,07%	16,39%	8,34%
Taux de croissance à l'infini	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Les flux sont actualisés au taux d'actualisation majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base du taux de rendement observé sur le marché actions du secteur bancaire pour les établissements de crédit et du secteur retail pour les sociétés apporteuses d'affaires à des partenaires bancaires.

Le niveau de fonds propres normatifs retenu dans le cadre de l'analyse est de 8%.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur à chaque arrêté.

Ce test est également effectué une fois par an (en pratique en fin d'année) pour les actifs à durée de vie indéfinie tels que les écarts d'acquisition.

Identification des unités génératrices de trésorerie (UGT)

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe ONEY BANQUE ACCORD a reparti l'ensemble de ses activités en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition est opérée de manière cohérente avec l'organisation du Groupe. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition d'une UGT.

Analyse de la sensibilité des écarts d'acquisition

Sur Oney Espagne et Oney Portugal (seules entités du groupe pour lesquelles il y a un écart d'acquisition), l'augmentation du taux d'actualisation de 100bp diminuerait la valeur de 13,7 M€ mais n'engendrerait pas dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne et Oney Portugal, la diminution du taux de croissance à l'infini de 100bp diminuerait la valeur de 12,3 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

3.12 Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

(i) le goodwill non déductible fiscalement,

- (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et
- (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé par le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Les déficits fiscaux et autres différences temporaires donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux est probable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Deux conditions sont requises pour l'application de cette règle.

1/ L'entité doit avoir dégagé un résultat fiscal positif sur les deux dernières années (N et N-1);

2/ Une analyse du tax plan concernant les 3 années à venir est nécessaire pour démontrer que les pertes fiscales reportables et les impôts différés actifs sur les différences temporelles pourront être récupérés dans un délai court de 3 ans, grâce à des bénéfices courants.

3.13 Provisions (IAS 37)

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du groupe ONEY BANQUE ACCORD à l'égard d'un tiers probable du fait certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

3.14 <u>Les avantages au personnel (IAS 19 révisée)</u>

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19 révisée, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
 - les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

<u>Avantages postérieurs à l'emploi : Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies</u>

ONEY BANQUE ACCORD participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Conformément à la norme IAS 19 révisée – *Avantages au personnel* – le Groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en autres éléments du résultat global (OCI).

En France, la société préfinance la quasi-totalité de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière de son personnel auprès d'une compagnie d'assurance. De plus, une provision est comptabilisée au titre du compte épargne temps.

3.15 Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

La méthode de valorisation des options retenue est faite selon les critères suivants :

- Détermination d'une valeur sous-jacente de l'option à la date d'octroi décorrélée de toute condition prévue au plan d'option. Cette valeur est déterminée par l'application du modèle binomial ;
- Les conditions spécifiques sont prises en compte, par la suite, par application d'un coefficient de probabilité à la valeur sous-jacente.

La valeur du sous-jacent de l'option est la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- Durée de l'option (fixée par le plan d'options) ;
- Prix d'exercice de l'option ;
- Taux d'intérêt (le taux retenu est celui des OAT 4 ans) ;
- > Valorisation du titre au moment de l'attribution ;
- Volatilité du marché sectoriel (en l'absence de cotation du sous-jacent).

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés au cours de la période d'indisponibilité.

Les droits sont comptabilisés en charges dans la rubrique « frais de personnel ». La contrepartie de la charge est constatée en dette dans la mesure où les actions feront l'objet d'un rachat par le Groupe. La charge est étalée sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive.

Lorsque la valeur du sous-jacent de l'option a été surestimée, la reprise est faite par les capitaux propres.

3.16 Engagements de rachats de titres aux minoritaires

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe contrôlées des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent à des engagements optionnels (ventes d'option de vente). Le prix d'exercice de ces options était établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition ou de la création en tenant compte de l'activité future des entités.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 révisée, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres part du Groupe.

La valeur de la dette au titre du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice le plus probable des options.

3.17 Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.18 Les activités d'assurance (IFRS 4)

Les deux sociétés (vie et non-vie) traitent principalement de l'assurance emprunteurs de la France et du Portugal.

L'activité d'assurance emprunteur fait l'objet d'un traité de réassurance à hauteur de 50% des risques.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie sont calculées par un actuaire externe selon les méthodes définies par la réglementation, elles sont conformes aux normes IFRS. Les provisions techniques tiennent compte par ailleurs d'une marge de prudence au regard à la faiblesse d'historique de sinistralité et de l'environnement économique de la France et du Portugal. Elles correspondent aux charges à prévoir pour faire face à la sinistralité déclarée en cours de traitement, aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) et aux provisions pour risques non éteints.

Les sociétés d'assurance doivent respecter le ratio de solvabilité de Malte où elles sont implantées. Malte en tant que pays membre de l'UE suit la réglementation en vigueur au sein de l'Europe.

3.19 Transactions avec les parties liées

Les parties liées et parties sœurs évoquées dans les annexes sont la société mère Auchan Holding et les filiales de Auchan Holding. Seules les opérations significatives sont signalées.

3.20 Résultat par action

Le Groupe ONEY BANQUE ACCORD présente un résultat de base par action calculé à partir du résultat des activités poursuivies. Cette information est également déclinée à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Compte tenu du nombre d'options encore en vie au 31/12/2015, le résultat par action dilué ne serait pas différent du résultat par action.

3.21 Transfert d'actifs financiers (IFRS 7 amendée)

L'amendement à l'IFRS 7 précise les informations à fournir sur :

- les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ;
- les actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés mais dans lesquels l'entité conserve une implication continue ; et
- la saisonnalité des transferts d'actifs financiers afin de mettre en évidence les opérations de « window dressing » (pour les actifs décomptabilisés).

En 2015, le groupe ONEY BANQUE ACCORD a réalisé des cessions d'encours en surendettement (cf. Note 7.4).

Note 4 : Caisse, banques centrales et CCP

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Banque Centrale	246 859	636	246 223
Distributeurs de billets – Espaces financiers	11 344	8 354	2 989
Autres	240	281	-41
Total	258 442	9 271	249 171

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD a constitué, dans le cadre de la réglementation Bâle 3 et du ratio de liquidité court terme (LCR), un portefeuille d'actifs de très haute qualité via des dépôts en comptes courants auprès de Banques Centrales, depuis le 1^{er} octobre 2015.

Note 5 : Instruments dérivés

Les opérations sur instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêts s'élèvent à 1 513 millions d'euros contre 2 387 millions d'euros à fin 2014. Le portefeuille peut être identifié à travers plusieurs groupes :

- 1. Instruments dérivés de couverture
- Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes ;
- 2. Instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable
- Les options de taux (CAP garantie d'un taux plafond et éventuellement FLOOR garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une hausse de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation des taux ;
- Les swaps de devises (cross currency swap) sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

La juste valeur de ces instruments est dans le tableau ci-dessous :

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	31/12	31/12/2015		/2014
ET DE TRADING (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE	7 644	45	7 646	0
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	7 644	45	7 646	0
Instruments conditionnels				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	170	0	111	8
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	170	0	111	8
Instruments conditionnels				
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	19	2 406	0	2 100
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes	19	2 406	0	2 100
Instruments conditionnels				
Total	7 833	2 451	7 757	2 109

Note 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Créances à vue sur les établissements de crédit :	92 822	37 483	55 339
Créances à terme sur les établissements de crédit :	43 572	38 951	4 621
Principal	43 455	38 884	4 571
Créances rattachées	116	67	50
Prêts subordonnés :	0	0	0
Principal	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0

Echéancier

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2015
Créances à terme sur les établissements de crédit :	43 572				43 572
Principal	43 455				43 455
Créances rattachées	116				116
Prêts subordonnés :					
Principal					
Créances rattachées					

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2014
Créances à terme sur les établissements de crédit :	38 951				38 951
Principal	38 884				38 884
Créances rattachées	67				67
Prêts subordonnés :					
Principal					
Créances rattachées					

Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle

1. Echéancier

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2015
Compte courant de la clientèle					0
Encours brut global :	619 759	672 430	1 268 082	148 260	2 708 531
Encours sains :	533 991	506 875	919 934	87 038	2 047 838
Encours sains	525 551	506 875	919 934	87 038	2 039 398
Créances rattachées	8 440				8 440
Encours dépréciés :	85 768	165 555	348 148	61 222	660 693

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2014
Compte courant de la clientèle	0				0
Encours brut global :	512 307	684 579	1 310 796	172 421	2 680 103
Encours sains :	431 332	517 088	954 937	94 221	1 997 578
Encours sains	422 584	517 088	954 937	94 221	1 988 830
Créances rattachées	8 748				8 748
Encours dépréciés :	80 975	167 491	355 859	78 200	682 525

2. Encours dépréciés

(en milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014	Variation
Encours sains	+	2 039 398	1 988 830	50 568
Encours dépréciés	+	660 694	682 525	-21 831
Dépréciations	-	512 538	520 696	-8 158
Encours nets :	=	2 187 553	2 150 659	36 895
Créances rattachées	+	8 440	8 748	-308
Encours fin de période :	=	2 195 993	2 159 406	36 587
Poids des encours dépréciés/encours totaux :		24,39%	25,47%	-1,07%
Taux de couverture des encours dépréciés :		77,58%	76,29%	1,29%

3. Variation de la dépréciation des encours clientèle

VARIATION DE LA DEPRECIATION (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciations début de période :	520 696	515 926
Variation de périmètre		
Dotations	19 837	27 988
Reprises	23 850	18 200
Reprise de décote sur encours en surendettement (1)	-3 726	-4 460
Autres reclassements + écarts de conversion	-418	-558
Dépréciations fin de période :	512 538	520 696

⁽¹⁾ Les reprises de décote sont présentées dans la marge d'intérêt.

4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

- Les actifs transférés non décomptabilisés correspondent à des encours à la clientèle logés au sein du FCT Oneycord compartiment 1. Au 31 décembre 2015, le montant des actifs concernés nets des passifs associés s'élève à 728 millions d'euros contre 593 millions d'euros au 31 décembre 2014, et restent comptabilisés au bilan du groupe sur la ligne Prêts et Créances sur la Clientèle.
- Le montant des actifs décomptabilisés avec une implication continue correspondent aux cessions d'encours en surendettement pour lesquels l'activité de recouvrement reste assurée par le groupe ONEY BANQUE ACCORD. Au 31 décembre 2015, le montant des encours décomptabilisés avec une implication continue s'élève à 13,7 millions d'euros contre 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Note 8: Titres

Titres disponibles à la vente

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis.

(en milliers d'euros)	% détention	2015	2014
Mastercard Int. Inc.	< 1%	0	46
Visa Inc	< 1%	687	0
Visa Europe*	< 1%	13 075	0
Swift	< 1%	62	
Adhésion FDG et de Résolution	< 1%	5	0
Total		13 829	46

*Titre VISA Europe

Depuis la vente de la SAS Carte Bleue à Visa Europe en 2010, BANQUE ACCORD SA détient un titre VISA Europe. Les titres VISA Europe font, depuis novembre 2015, l'objet d'une offre de rachat par VISA Inc. Cette offre de rachat, soumise à la validation des autorités de la concurrence européenne (prévue au 2^{ème} trimestre 2016), valorise VISA Europe à un maximum de 21,2 Mds€. Cette offre se décompose en une partie en numéraire, une partie en actions de préférence convertibles en actions Visa Inc et un complément de prix dépendant de conditions futures.

La détermination et la sensibilité de la juste valeur (niveau 3) des titres VISA Europe figurent en note 30.

Participations /Co-entreprises mises en équivalence

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD détient au 31 décembre 2015 des participations dans deux sociétés mises en équivalence : Joias et Oney China.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Au 1 ^{er} janvier	217	663
Augmentation de capital		10
Cession de titres		
Dilution / relution / autres	95	
Goodwill	3 825	
Quote-part dans résultat	-95	-456
Au 31 décembre	4 042	217

Les co-entreprises significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous.

31/12/2015	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés	Quote-part de résultat net
Oney China	4 024		
JOIAS	18		3

31/12/2014	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés	Quote-part de résultat net
Natural Security*	207		-456

^{*} La société est désormais contrôlée.

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives sont présentées ci-après :

Compte de résultat :

31/12/2015	CA ou PNB	RBE	Impôts	RN
Oney China	6 532	-1 865	0	-1 866
JOIAS	1 022	12	6	6

31/12/2014	CA ou PNB	RBE	Impôts	RN
Natural Security	256	-3 506	-328	-3 157

Bilan:

31/12/2015	Total Actif	Dont trésorerie	Total Dettes	Capitaux propres
Oney China	7 114	3 054	6 708	406
JOIAS	392	170	356	36

31/12/2014	Total Actif	Dont trésorerie	Total Dettes	Capitaux propres
Natural Security	1 221	82	533	688

Partenariats

GIE Armoney :

ARMONEY a été créé le 11 juin 2010 sous forme d'un Groupement d'Intérêt Economique à conseil de surveillance et directoire entre Crédit Mutuel Arkéa et Banque Accord SA. Chaque membre dispose d'une part sans valeur nominale. Ce partenariat s'inscrit dans le contexte de Sepa et dans le cadre de la mise en place de la directive sur les services de paiement. Il a pour objet, de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres dans le domaine des moyens et services de paiement et de la monétique. Son établissement principal se situe au 118, Avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris.

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2015	26 443	24 895	51 337
Valeur brute 31.12.2015	26 443	26 581	53 023
Cumul Amort. & Dépr. 01.01.2015	0	18 954	18 954
Cumul Amort. & Dépr. 31.12.2015	0	19 993	19 993
Valeur nette 01.01.2015	26 443	5 941	32 384
Valeur nette 31.12.2015	26 443	6 331	33 030

Les écarts d'acquisition sont composés :

- d'un écart d'acquisition sur Oney Portugal (daté du 1^{er} juillet 2000 amorti initialement sur la base d'une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2003 et daté du 1^{er} janvier 2005 à la suite du rachat complémentaire des titres Oney Portugal détenus par Cofinoga). Sa valeur nette au 31 décembre 2015 est de 18 394 K€ ;
- D'un écart sur Oney Espagne (ex Accordfin) de 8 049 K€ daté du 3 juillet 2010 en lien avec l'exercice par Santander Consumer Finance de son PUT sur les 49% d'Accordfin qu'elle détenait.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)	Terrain	Construction	Matériels bureau et informatiqu e et autres	Agencement, installation	En cours	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2015 :	0	35 987	22 410	10 753	109	664	69 922
Acquisitions de la période	0	122	2 092	665	1 205	23	4 107
Cessions et mises au rebut	0	0	2 560	3 827	0	19	6 406
Reclassements* / variation de périmètre	2 899	-13 229	-3 164	10 202	-87	0	-3 379
Variation de l'écart de conversion	0	0	-1	0	0	-4	-4
Valeur brute 31.12.2015 :	2 899	22 879	18 777	17 794	1 227	664	64 240
Cumul Amortissements & Dépréciation. 01.01.2015 :		603	17 410	8 097	-	487	26 597
Dotations aux Amortissement		411	3 462	1 946	-	63	5 883
Cessions et mises au rebut		11	2 560	3 794	-	19	6 385
Reclassements / variation de périmètre		0	-3 130	7	-	0	-3 123
Variation de l'écart de conversion		0	-2	0	-	-3	-5
Cumul Amortissements & Dépréciation 31.12.2015 :		1 002	15 179	6 256	-	529	22 966
Valeur nette 31.12.2015 :	2 899	21 877	3 598	11 538	1 227	135	41 273
Valeur nette 31.12.2014 :		35 384	5 000	2 656	109		43 325

^{*} Banque Accord SA a intégré son nouveau siège en 2014. Une affectation du poste construction a été effectuée en 2015 entre le terrain, le matériel et l'agencement.

Note 10 : Impôts différés

Ce tableau explique la variation de la position nette d'impôts différés (actifs – passifs)

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Variation par résultat	Variation par capitaux propres	Ecart conversion / Reclassement	31/12/2015
Provisions non déductibles	24 288	-1 919		-4	22 365
Provisions réglementées	-230	22			-208
Instruments financiers	478	233	105		816
Autres	12 400	6 467	-1 194	-61	17 612
TOTAL:	36 936	4 802	-1 089	-65	40 584

Le stock d'impôts différés a été réévalué au taux de 34,43% au regard des informations disponibles relatives à la loi de finance. A ce titre, une charge complémentaire d'impôts différés est comptabilisée pour 2,1 M€ au 31/12/2015. La rubrique « Autres » incluent un stock d'impôts différés activés sur déficit pour 10,9 M€ au 31/12/2015.

Echéancier de l'ensemble des impôts différés actifs non activés

Montant	<1an	1< <5ans	+ 5ans	
15 980	349	1 012	14 620	

Ces impôts différés comprennent un impôt différé sur déficits reportables d'un montant de 16 millions d'euros qui n'a pas été activé vu l'incertitude quant à son imputation dans le futur.

Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Valeurs à l'encaissement	304 965	333 077	-28 112
Charges constatées d'avance	5 830	4 735	1 095
Produits à recevoir	17 070	7 242	9 828
Autres comptes de régularisation	7947	7 108	839
Autres actifs	52 109	51 661	448
Total	387 922	403 824	-15 902

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

Note 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
,			
Dettes envers les établissements de crédit :	826 084	559 693	266 391
A vue	8 188	2 514	5 674
A terme	817 896	557 179	260 717
Dettes envers la clientèle :	327 065	461 846	-134 781
A vue	126 859	10 252	116 607
A terme	200 206	451 594	-251 388
Dettes représentées par un titre :	1 200 498	1 066 614	133 884
Emprunts obligataires :	701 309	701 369	-60
Autres dettes représentées par un titre (BMTN, CDN)	499 189	365 244	133 944
Dettes subordonnées :	21 199	21 195	4
TOTAL	2 374 845	2 109 347	265 498

Le montant des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2015 octroyées par des établissements bancaires est de 857 millions d'euros dont 755 M€ à plus d'un an.

Détail des emprunts obligataires

Société emprunteuse	Taux intérêt nominal	Taux intérêt effectif	Date d'émission	Echéance	31/12/2015	31/12/2014	Marché de cotation
Banque Accord	E3M + 100bp	E3M + 100bp	Juin 2011	Juin 2016	200 000	200 000	Luxembourg
Banque Accord	E3M + 155bp	E3M + 155bp	Juin 2012	Décembre 2016	200 000	200 000	Luxembourg
Banque Accord	1,817 %	1,817 %	Décembre 2012	Novembre 2017	150 000	150 000	Luxembourg
Banque Accord	2 %	2 %	Avril 2013	Octobre 2018	150 000	150 000	Luxembourg
TOTAL					700 000	700 000	

L'intégralité de ces émissions obligataires a été souscrite par Auchan Coordination Services.

<u>Détail des dettes subordonnées</u>

Il s'agit de quatre titres subordonnés remboursables émis pour :

- 18 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans et souscrit par Auchan Coordination Service;
- 0,735 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander ;
- 1,470 millions d'€ en juin 2007 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander ;
- 0,980 millions d'€ en décembre 2008 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.

Les contrats prévoient la possibilité, à la seule initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou de la Banque d'Espagne, de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de ces prêts.

Compensation des actifs et passifs financiers

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD n'opère pas de compensation d'actifs et de passifs financiers au bilan en application des règles de compensation d'IAS 32 révisée.

Instruments financiers remis / reçus en garantie

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD dispose de 5 364 Obligations A (correspondant à une fraction des encours de crédit titrisés) mises en garantie auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant nominal total de 536,4 millions d'euros dans le cadre des opérations de refinancement.

Note 13: Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotations	Reprises	Reclassement /Capitaux	31/12/2015
Avantages au personnel	2 441	713	141	-496	2 517
Provisions pour contrôles fiscaux	0	0			0
Provisions pour litiges	9 717	5 739	4 057	-29	11 371
Sous Total	12 159	6 452	4 198	-525	13 888

Note 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotations	Reprises	Reclassement /Capitaux	31/12/2015
Provisions Techniques vie	1 421		221		1 200
Provisions Techniques non vie	6 485	587			7 072
Total Provisions Techniques	7 906	587	221	0	8 272

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentation	Diminution	Reclassement /Capitaux	31/12/2015
Part des réassureurs dans les provisions	6 332		1 030		5 302
Total Part des réassureurs	6 332	0	1 030	0	5 302

Note 15 : Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs	4 589	3 804	785
Frais de personnel	14 226	14 534	-308
Impôts et taxes	2 216	2 870	-655
Cash back, bons achats, cartes cadeaux et prépayées	22 826	22 062	764
Autres	17 584	17 225	360
Sous Total AUTRES PASSIFS	61 441	60 494	946
Valeurs à l'encaissement	22 829	25 398	-2 569
Produits constatés d'avance	35 663	31 696	3 966
Charges à payer	64 147	59 245	4 903
Autres	19 605	14 544	5 060
Sous TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	142 244	130 883	11 360
TOTAL AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	203 684	191 378	12 307

Note 16: Capitaux propres- Part du Groupe

16.1 Nombre d'actions composant le capital

	31/12/2015	31/12/2014
Début période	1 450 160	1 449 064
Emission en numéraire	874	1 096
Fin de période	1 451 034	1 450 160

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 29 021 K€, il est composé de 1 451 034 actions ordinaires de 20 euros, entièrement libérées.

16.2 Actions propres

En 2015, dans le cadre des levées d'options, BANQUE ACCORD a procédé à la cession de 4 180 actions propres, augmenté le capital de 874 actions, puis a racheté 5 573 actions.

16.3 Réserve légale

La réserve légale de BANQUE ACCORD S.A s'élève à 2 900 K€ au 31 décembre 2015.

16.4 Réserves détaillées par nature

Réserve de conversion

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Chine	28	408
Hongrie	-883	-838
Pologne	-384	55
Roumanie	-11	8

Russie	-2 757	-2 408
Ukraine	-63	-104
TOTAL	-4 070	-2 880

Réserve de cash flow hedge (hors impôt différé)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Début période	-2 100	-2 013
Variation	-306	-87
Fin période	-2 406	-2 100

16.5 Variation des capitaux propres (Part du groupe)

(en milliers d'euros)	Capital	Prime	Titres auto détenus	Réserves	Gains et pertes latents	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total Capitaux Propres
Situation Clôture 2013	28 981	57 013	-1 349	255 819	-1 589	53 463	-2 012	390 326
Mouvements								
Affectation				53 463		-53 463		0
Résultat de la période						48 953		48 953
Augmentation de capital	22	248						270
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					-54			-54
Stocks options			-70	-448				-519
Réserve de conversion				-54			-1 947	-2 001
Ecarts actuariels nets IFC					-883			-883
Dividendes Auchan				-7 266				-7 266
PUT Hongrie				282				282
Dividendes Pologne								
Rétrocession crédit IS				139				139
Natural Security								
Ajustement impôts différés Russie								
Quote-part de minoritaires Hongrie								
Divers				23				23
Situation Clôture 2014	29 003	57 262	-1 420	301 957	-2 526	48 953	-3 959	429 270
Mouvements								
Affectation				48 953		-48 953		0
Résultat de la période						68 525		68 525
Augmentation de capital	17	213						230
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					-201			-201
Stocks options			-491	-189				-679
Réserve de conversion				235			-418	-183
Ecarts actuariels nets IFC					323			323
Dividendes Auchan				-8 256				-8 256
PUT Hongrie								
Dividendes Pologne			·					
Rétrocession crédit IS								
Réserve sur titres					12 985			12 985
disponibles à la vente					12 303			
Divers				-147				-147
Situation Clôture 2015	29 021	57 475	-1 911	342 553	10 582	68 525	-4 377	501 868

16.6 Dividendes versés sur les 3 derniers exercices

DIVIDENDES VERSES (en euros)	Montant	Dividende par action
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2012 Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2013 Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2014	5 810 559 7 266 444 8 256 216	4,03€ 5,03€ 5,71€

Note 17 : Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	
Situation au 31 décembre 2013	4 322
Résultat de la période	2 098
Augmentation de capital Géfirus	
PUT sur minoritaires Hongrie	
Dividendes Hongrie	-1 318
Dividendes Pologne	-515
Ajustement impôts différés Russie	
Quote-part de minoritaires Hongrie	-110
Autres (dont écart de conversion)	-1 472
Situation au 31 décembre 2014	3 004
Résultat de la période	1 358
PUT sur minoritaires Hongrie	-68
Dividendes Hongrie	-1 554
Dividendes Pologne	-448
Natural Security	603
Autres (dont écart de conversion)	-171
Situation au 31 décembre 2015	2 725

Pour rappel, le Groupe a opté pour la reconnaissance de la dette liée au Put hongrois en contrepartie des capitaux propres part des minoritaires.

Au 31 décembre 2015, la quote-part de minoritaires hongrois s'élève à 4 285 K€ pour une dette liée au Put de 4 285 K€.

Les informations relatives aux minoritaires significatifs concernent la Hongrie. Au bilan, un total d'encours de crédit net de dépréciation pour 35,3 M€ et un passif hors capitaux propres de 28,2 M€. Au résultat, le PNB s'élève à 11,2 M€, le coût du risque à 0,1 M€ et le résultat net termine à 3,9 M€.

Note 18: Engagements hors bilan

Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement	1 408 288	1 181 384
Reçus des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements de garantie	6 775	9 681
Reçus des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements sur titres	13 990	11 558
Titres à recevoir		
Total	1 429 053	1 202 623

Les engagements sur titres sont valorisés conformément aux accords décrits dans les protocoles signés avec les partenaires et sont actualisés à chaque arrêté. Ce sont des options d'achat que BANQUE ACCORD a le choix d'exercer ou non.

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement	6 389 282	7 243 142
En faveur des établissements de crédit et de la clientèle		
Engagements de garantie	14 378	15 854
En faveur des établissements de crédit et de la clientèle		
Total	6 403 660	7 258 996

Détail des engagements donnés à la clientèle par zone géographique.

En Millions d'euros	31/12/2015		31/12/2014		
	Actifs - 2 ans	Global	Actifs - 2 ans	Global	
France	2 028	5 102	2 248	6 062	
Europe hors France	1 269	1 287	1 163	1 181	
Reste du monde					

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 3 298 millions d'euros.

Note 19 : Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
(en milliers a euros)		Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	5 622	2 442	5 917	2 477
Opérations avec la clientèle	4 401	232 789	8 049	235 681
Opérations sur instruments financiers	12 100	6	14 292	17
Total	22 123	235 237	28 258	238 175

Note 20 : Produits et charges de commissions

	31/12	/2015	31/12/2014	
(en milliers d'euros)	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	10 172	6 505	11 135	6 419
Opérations d'assurance	4 773	44 757	4 339	43 067
Opérations avec la clientèle	24	24 436	135	22 563
Prestations financières – dont cotisations cartes	17 539	52 553	16 925	55 221
Autres	5 082	21 518	4 772	20 790
Total	37 591	149 768	37 307	148 060

Note 21: Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges et Produits d'assurance	4 385	37 110	3 883	34 867
Charges et Produits d'exploitation	270	35 625	954	35 694
Total	4 655	72 735	4 836	70 560

Note 22 : Frais de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	61 638	55 922
Charges sociales	31 070	29 361
Charges fiscales.	-522	-511
Participations et intéressement des salariés	7 898	7 387
Total	100 083	92 159

Note 23: Autres Frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Taxes	3 276	5 039
Locations	3 881	4 659
Rémunérations d'intermédiaires	14 485	15 418
Autres	119 657	115 547
Total	141 298	140 663

Note 24 : Coût du risque

COUT DU RISQUE	31/12/2015		31/12/2014	
COOL DO KISQUE	Charges	Produits	Charges	Produits
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	19 837	23 850	27 988	18 200
Dépréciations sur autres créances et immos financières	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	85 449		82 356	
Récupération sur créances amorties		14 517		12 875
Total	105 286	38 368	110 344	31 075
	66 919		79 270	

Note 25 : Impôt sur les sociétés

Charges d'impôt

Charge d'impôt	31/12/2015	31/12/2014
Impôt exigible	17 983	16 028
Variation des impôts différés	-4 800	-4 798
Total	13 183	11 230

Preuve d'impôt

	Montant	Taux 2015	Taux 2014
Résultat avant IS et mise en équivalence	83 067		
Taux normal		38,00%	38,00%
IS théorique	31 602		
Différences permanentes	-5 435	-6,54%	0,48%
Impôts différés non constatés	-5 942	-7,15%	1,05%
Différentiel de taux	-4 175	-5,03%	-5,08%
Crédits d'impôts;;	-6 168	-7,43%	-10,35%
Impact des changements de taux à l'ouverture	2 264	2,73%	0,00%
Autres	1 037	1,25%	-6,20%
Total effectif	13 183		
Taux effectif		15,87%	17,90%

Note 26: Divers

Effectifs

L'effectif en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les sociétés intégrées est de 2 335 salariés en décembre 2015 (y compris l'effectif à 100% des sociétés contrôlées de manière conjointe), contre 2 075 au 31 décembre 2014 à méthode comparable.

Rémunération des dirigeants

Les dix meilleures rémunérations versées en 2015 aux dirigeants des entités de Groupe ONEY BANQUE ACCORD s'élèvent à 2,1 millions d'euros.

Les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 0,2 million d'euros.

Note 27: Avantages au personnel

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des experts indépendants. Ces régimes concernent les indemnités de fin de carrière en France.

Hypothèses actuarielles	2015	2014
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	2,00%	3,50%
Taux d'actualisation au 31 décembre	2,50%	2,00%
Taux de rendement attendu des actifs 1er janvier	2,00%	3,50%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	3 363	1 737
Coût financier	73	66
Coût des services rendus au cours de l'exercice	300	136
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	-460	1 424
Autres		
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	3 276	3 363

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2015	2014
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	1 581	1 529
Rendement attendu des actifs	32	52
Cotisations payées		
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	34	
Juste valeur des actifs au 31 décembre	1 646	1 581

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante:

Variation en K€	2015	2014
Passif net au 1er janvier	1 782	208
Charge comptabilisée	342	150
Cotisations payées		
Prestations payées par l'employeur Pertes (gains) actuarielles reconnues en Capitaux propres	-493	1 424
Reclassement de passif financier Passif net au 31 décembre	1 630	1 782

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Réconciliation du passif net	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation	3 276	3 363
Juste valeur des actifs	1 646	1 581
Situation nette	1 630	1 782
Passif net reconnu au bilan	1 630	1 782

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

En K€	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	300	136
Coût financier	73	66
Rendement attendu des actifs du régime	-32	52
Charge comptabilisée	342	150

Note 28 : Paiements basés sur des actions

Caractéristiques d'un plan d'options émis par BANQUE ACCORD SA

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'attribution.
- Elles sont exerçables, selon les plans, sur une période allant du 23 juin au 31 juillet, l'année de l'échéance du plan.

- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice).
- Le prix d'exercice se comprend comme un prix coupon détaché. La levée des options intervient dans tous les cas après le détachement du coupon.
- Les titres souscrits par les bénéficiaires d'options sont l'objet d'une inscription au registre des mouvements de titres de la société BANQUE ACCORD SA.

Evolution du nombre d'options et du prix moyen pondéré sur les périodes 2014 et 2015

	201	2015		4
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Options en début d'exercice		5 983		11 947
Options émises durant l'exercice	364,85		335,13	
Options exercées durant l'exercice		85		5 440
Options annulées ou perdues		646		524
Options échues				
Options en fin d'exercice		5 422		5 983
Options exerçables en fin d'exercice				

Paramètres de calcul de la juste valeur des options

	_	
	2015	2014
Valeur intrinsèque d'une option	+101,39€	+88,42€
Prix de l'action	364.85	335,13
Prix d'exercice	364.85	335,13
Volatilité attendue		
Durée de vie de l'option	0,5 an	1,5 ans
Dividendes attendus		
Taux d'intérêts retenu		
Type de modèle	binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité implicite des cours de sociétés en rapport avec l'activité de BANQUE ACCORD SA sur une période de 4 ans précédant l'attribution.

Impact sur le compte de résultat.

L'impact annuel est de 300 K€.

Note 29: Information sectorielle

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe ONEY BANQUE ACCORD, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers et aux secteurs géographiques du groupe ONEY BANQUE ACCORD sont les suivants :

1^{er} niveau : métiers

Crédit à la consommation

Monétique, Assurance, Epargne, Moyens de Paiements

2ème niveau : secteurs géographiques

France

Europe hors France: Espagne, Portugal, Italie et Malte

Reste du monde : Pologne, Hongrie, Chine, Russie, Roumanie et Ukraine

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de ces opérations.

1^{er} Niveau

(en milliers d'euro <mark>s)</mark>	Créd	it	Autr	es	Tota	al
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits sectoriels :						
Externes	40 0 148	394 951	65 003	62 324	465 151	457 275
Internes	0	0			0	0
Amortissements	7 694	6 154	403	54	8 097	6 208
Charges sectorielles	156 139	147 493	22 158	19 218	178 297	166 711
Provisions	1 616	2 133			1 616	2 133
Coût du risque	66 919	79 270			66 919	79 270
Résultat sectoriel	167 780	159 902	42 443	43 052	210 222	202 954
Charges non sectorielles					127 155	140 674
Charges d'impôt					13 183	11 230
IFRS 5						
Résultat net					69 883	51 050
Actifs sectoriels	2 938 511	2 608 223	88 423	80 200	3 026 933	2 688 424
Passifs sectoriels	3 681 746	3 268 133	103 945	98 272	3 785 691	3 366 405
Investissements	45 481	47 389	2 124	1 877	47 604	49 266

2^{ème} Niveau

(en milliers d'euros)	Fra	nce	Eur	оре	Reste du	ı monde	Т	otal
(en miliers a earos)	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits sectoriels	254 029	252 849	157 399	152 020	53 723	52 407	465 151	457 275
Actif sectoriel	2 296 960	2 058 003	660 899	562 480	69 075	67 940	3 026 933	2 688 424
Investissements	42 439	42 527	4 249	4 324	916	2 415	47 604	49 266

Note 30: Juste valeur

Les actifs et passifs sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Les méthodes de comptabilisation utilisées sont les suivantes :

Les disponibilités, les comptes de régularisation actifs et passifs, les autres actifs et passifs

Pour ces actifs et passifs à court terme, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Prêts et créances à la clientèle à taux variable

Pour ces actifs financiers pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Prêts et créances à la clientèle à taux fixe

La juste valeur des encours de crédit à taux fixe correspond à l'actualisation des flux futurs anticipés de l'encours à travers la courbe d'amortissements (hors intérêts).

Instruments financiers

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD valorise ses instruments financiers en utilisant une méthode standard par l'actualisation des flux futurs anticipés de l'instrument financier identifié à travers la courbe zéro coupon arrêtée au 31 décembre 2015.

Dettes représentées par un titre

S'agissant des dettes représentées par un titre à taux variable, pour lesquelles les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Pour les dettes représentées par un titre à taux fixe, la juste valeur au 31 décembre 2015 de cette dette correspond à l'actualisation des flux de la dette avec une courbe de taux EURO.

Créances et dettes auprès des établissements de crédit

Ces créances ou dettes sont à taux variable. Les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur. De fait, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Valeur de marché des actifs et passifs basée sur des données de marché ou des techniques de valorisation : (La définition est donnée en note 3.9.1)

En milliers d'euros	Va	aleur de marché				
En millers a euros	Niveau 1 Niveau 2 Nivea					
Instruments dérivés actifs		7 833				
Instruments dérivés passifs		2 451				

L'impact du calcul de la CVA/DVA (IFRS 13) s'élève à 5,9 K€ au 31 décembre 2015.

For well the second		Valeur de marc	hé
En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers disponibles à la vente	687	62	13 075

Test de sensibilité des titres disponibles à la vente de niveau 3 :

Les titres VISA Europe sont valorisés au 31/12/2015 sur la base des éléments chiffrés issus de l'offre de rachat de VISA Inc, offre soumise à l'aval des autorités de la concurrence européenne.

Cette offre de rachat comporte 3 volets : de la trésorerie, des actions de préférence convertibles en actions Visa Inc et un complément de prix dépendant de conditions futures dont deux pour lesquels VISA Europe a communiqué par courrier un montant :

- en numéraire pour 13,5 M€,
- des actions de préférence convertibles en actions Visa Inc pour 4,6 M€.

Au 31 décembre 2015, le groupe ONEY BANQUE ACCORD a retenu comme juste valeur du titre VISA Europe le montant de 13 075 K€, soit une décote de 28% par rapport au montant communiqué par VISA Europe. Cette décote se justifie notamment par :

- La liquidité des actions de préférence,
- La variation du cours de l'action VISA Inc et du taux de change EUR/USD depuis l'annonce,
- La répartition du prix de vente entre les membres participants incluant une réduction pour des coûts de transaction,
- Les litiges potentiels en lien avec l'activité de Visa Europe.

La Banque n'a pas considéré le complément de prix dans la valorisation, le montant n'est pas défini à ce stade et dépend notamment de conditions futures à l'issue des 4 années suivant le closing de l'opération.

La juste valeur retenue est dépendante des hypothèses retenues par le groupe ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2015. La juste valeur retenue aurait ainsi pu être d'un maximum de 18,1 M€ hors complément de prix.

Valeur de marché des autres actifs et passifs

		201	5	2014	4
En milliers d'euros		Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Caisse, banque et CCP		258 442	258 442	9 271	9 271
Prêts et créances sur la clientèle		2 083 934	2 195 993	2 097 378	2 159 406
Titres disponibles à la vente		13 824	13 824		
Créances d'impôt exigible		9 859	9 859	5 026	5 026
Autres actifs et comptes de régular	risation	387 922	387 922	403 824	403 824
Dettes auprès des établissements	de crédit	826 084	826 084	559 693	559 693
Dettes auprès de la clientèle		327 065	327 065	461 846	461 846
Dettes représentées par des titres		1 214 990	1 200 498	1 093 427	1 066 614
Dettes subordonnées		21 199	21 199	21 195	21 195
Dettes d'impôt exigible		15 911	15 911	13 122	13 122
Autres passifs et comptes de régul	arisation	203 684	203 684	191 378	191 378

Note 31: Exposition et gestion des risques

Le Groupe est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, il a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les risques de taux.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

31.1 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

De par son activité, le groupe ONEY BANQUE ACCORD est structurellement en position nette emprunteuse. Le risque de contrepartie se situe essentiellement sur les opérations hors bilan. Pour couvrir ce risque, le groupe ONEY BANQUE ACCORD par le biais d'Auchan Coordination Services, travaille uniquement avec des banques de 1^{er} rang sur les financements et les opérations de dérivés de taux. Seules les contreparties bancaires notées minimum « A » par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch sont admises à conclure des contrats dérivés de taux avec le groupe ONEY BANQUE ACCORD.

Au cas où dans un pays, le rating souverain est inférieur à A et qu'une filiale se trouve dans l'obligation de traiter avec une banque locale, elle est autorisée à traiter avec un partenaire de rating équivalent au rating pays.

31.2 Risque de taux d'intérêt

La politique financière du groupe ONEY BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe ONEY BANQUE ACCORD ne couvre pas systématiquement ce risque.

Exposition au risque de taux

Ce tableau présente principalement le risque de taux sur les actifs financiers liés à la clientèle. L'ensemble des passifs financiers sont présentés.

12/2015	12/2014
1 466	1 194
1 691	1 328
1 146	1 058
686	783
	1 466 1 691 1 146

Les échéanciers des actifs financiers figurent en notes 6 et 7, ceux des passifs financiers en note 31.3.

Méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité

Hypothèses retenues :

- Une hausse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Une baisse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Les capitaux propres ne seraient pas exposés au risque de taux à l'exception de la réserve de cash flow hedge
- Seule une partie des actifs à taux fixe serait couverte par des passifs à taux variable

Les actifs et passifs à taux fixe ont été échelonnés en fonction des maturités prévisionnelles et un gap de taux exposé à taux variable a été déterminé sur une période de 12 mois. Avec une translation des taux d'intérêts de 100bp à la hausse et à la baisse, les impacts sur le résultat ont été déterminés.

Pour les impacts en capitaux propres, les instruments financiers relatifs à la couverture de cash flow hedge ont été valorisés avec une translation de 100bp à la hausse et à la baisse, instrument par instrument.

Pour les swaps, c'est la différence entre le marked to market calculé à la date de l'arrêté et la nouvelle valorisation issue des translations de taux qui permet de déterminer les impacts en capitaux propres.

Analyse de la sensibilité

Incidence sur le compte de résultat

Une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une diminution du coût de l'endettement de 5,48 M€.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une hausse du coût de l'endettement de 5,46 M€.

Incidence sur les capitaux propres

Une hausse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une augmentation des capitaux propres de 11,38 M€, contre 8,74 M€ au 31 décembre 2014. Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2015, une diminution des capitaux propres de 11,81 M€, contre 9,02 M€ au 31 décembre 2014.

31.3 Couvertures de taux

Couverture en cash flow hedge

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où le groupe ONEY BANQUE ACCORD est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum.

Au 31/12/2015

Passifs financiers dérivés	Valeur	r Flux de trésorerie attendus					
(en milliers d'euros)	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 406	2 565	385	425	806	950	0

Au 31/12/2014

Passifs financiers dérivés	Valeur	eur Flux de trésorerie attendus					
(en milliers d'euros)	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 100	1 529	337	270	380	543	

<u>Instruments de couverture</u>

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles le groupe ONEY BANQUE ACCORD s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de trésorerie interviennent.

Au 31/12/2015

Actifs financiers dérivés		Valeur		FI	ux de trésor	erie attendu	IS	
(en milliers d'euros)		comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts		170	3	1	0	1	1	
Swaps de change		7 644	130	39	-13	45	59	
Options de taux								

Passifs financiers dérivés	Valeur		FI	ux de trésoi	erie attendu	ıs	
	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
(en milliers d'euros)							
Swaps de taux d'intérêts	45	45	45				
Swaps de change							
Options de taux							

Au 31/12/2014

Actifs financiers dérivés	Valeur	Flux de trésorerie attendus					
(en milliers d'euros)	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	111	52	-1	-2	-4	60	
Swaps de change	7 646	4 956	-140	-212	-388	5 697	
Options de taux							

Passifs financiers dérivés	Valeur		FI	ux de trésoi	erie attendu	IS	
(en milliers d'euros)	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	8	8	8				
Swaps de change							
Options de taux							

Les devises de ces opérations sont l'Euro et le HUF.

31.4 Risque de liquidité

Afin de limiter son risque de liquidité, le groupe ONEY BANQUE ACCORD adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires -caisses, banques centrales et CCP-, par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III). Au 31 décembre 2015, ce ratio est respecté.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit y compris paiement des intérêts :

Au 31/12/2015

	Valeur		FI	ux de trésor	erie attendu	IS	
(en milliers d'euros)	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	8 188	8 188	8 188				
Dettes auprès des établissements de crédit	817 896	823 184	81 183	6 634	23 776	711 592	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	126 859	126 859	126 859				
Dettes auprès de la clientèle à terme	200 206	210 060	489	426	855	107 466	100 824
Emprunts obligataires	701 309	718 163	1 174	201 152	207 111	308 726	0
Dettes représentées par un titre	499 189	499 342	160 059	139 157	170 095	30 030	0
Dettes subordonnées	21 199	21 289	21	20	18 769	2 479	0
Dettes fournisseurs	4 589	4 589	4 589				
Autres dettes	199 096	199 095	178 850	12 683	7 562	0	
Dettes d'impôts	15 932	15 932	12 358	3 554	20		

Au 31/12/2014

	Valeur	_	FI	ux de trésor	erie attendu	IS	
(en milliers d'euros)	comptable	Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	2 514	2 514	2 514				
Dettes auprès des établissements de crédit	557 179	561 825	257 936	547	2 088	301 254	
Dettes auprès de la clientèle à vue	10 252	10 252	10 252				
Dettes auprès de la clientèle à terme	451 594	466 444	2 089	252 172	1 015	108 768	102 399
Emprunts obligataires	701 369	730 010	1 357	1 393	8 425	718 835	
Dettes représentées par un titre	365 244	365 662	200 136	100 212	45 201	20 112	
Dettes subordonnées	21 195	21 470	31	32	61	21 347	
Dettes fournisseurs	3 804	3 804	3 804				
Autres dettes	187 574	187 574	187 574				
Dettes d'impôts exigibles	13 228	13 228	13 228				

Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux de trésorerie contractuels.

Lignes de crédits long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

Montant en K€ au 31/12/2015	<1an	1< <5ans	+ 5ans
857 000	102 000	755 000	

Montant en K€ au 31/12/2014	<1an	1< <5ans	+ 5ans
930 000	50 000	880 000	

31.5 Risque de change

Le groupe ONEY BANQUE ACCORD est exposé au risque de change pour les emprunts libellés dans une devise différente de l'euro, et la valeur des actifs nets de ses filiales en devises.

Des opérations de cross currency swap couvrent le risque de change sur la quote-part de refinancement de la filiale hongroise ONEY MAGYAROSZAG et de la filiale russe ONEY BANK.

31.6 Gestion du risque crédit à la clientèle

Généralités

Le risque de crédit concerne des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

2. Organisation de la filière Risque

La gestion et le suivi du risque de crédit du groupe ONEY BANQUE ACCORD sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque Groupe et le contrôle interne à travers les Comités Risque.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque Groupe.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

3. Processus d'octroi de prêts et de créances, limites individuelles

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- Des scores
- Des règles de refus clairement établies
- Un système de délégation et de pouvoirs
- Des règles de justificatifs à fournir
- Des contrôles anti-fraude

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées à posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

4. Octroi de garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

5. Dans le Groupe

La politique financière du groupe ONEY BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe ONEY BANQUE ACCORD ne couvre pas systématiquement ce risque.

6. Balance âgée des impayés

Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. Par exception, les plans de surendettement présentant un impayé ne sont pas dépréciés. Ces encours représentent un montant de 2,1 M€ au 31 décembre 2015.

7. Encours restructurés

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 195,8 M€ au 31 décembre 2015. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 134,7 M€ au 31 décembre 2015.

8. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit est de 661 M€ au 31 décembre 2015 contre 683 M€ au 31 décembre 2014. Elle se compose des encours dépréciés et des plans de surendettement avec un impayé. La réserve accordée au client devient indisponible dès lors qu'il existe un impayé. En conséquence, les réserves portant sur ces encours ne sont pas reprises dans la base à risques et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

31.7 Gestion du risque d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers.

Le premier fait référence aux écarts des hypothèses retenues entre le moment où le risque est couvert et la survenance du sinistre tant dans la fréquence, le moment de la survenance que dans le degré de sinistralité des évènements.

Pour l'assurance des emprunteurs, les garanties proposées sont : le décès, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale, les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi. Les produits proposés, à prime régulière, prévoient des montants maximum de remboursement, fonction de l'encours du client à la date du sinistre.

Pour l'assurance moyens de paiements, les garanties proposées sont : l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, le vol par agression des espèces, la perte ou vol des clés et papiers officiels, la non-livraison ou livraison non-conforme des achats internet.

Pour la réassurance prévoyance en Italie, les garanties réassurées sont : les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi suite à un accident.

Les produits proposés prévoient des montants limités ou forfaitaires d'indemnité unique ou mensuels pour des durées prédéfinies.

La Compagnie se garde aussi le droit d'ajuster les montants de primes (sauf pour la réassurance ou c'est l'assureur qui retient la possibilité de le faire). Cela permet de faire face à d'éventuels surcoûts et de s'adapter à l'environnement économique actuel. Les sociétés d'assurance fonctionnent avec des contrats "groupe" (sauf pour la réassurance). La diversité du portefeuille des assurés et les sommes individuelles affectés à chaque produit d'assurance élimine le risque de concentration. Enfin, les sociétés d'assurance sont réassurées à hauteur de 50% des primes perçues sur l'ensemble des sinistres pour l'assurance des emprunteurs (95% du CA).

Pour le deuxième type de risque, tous les établissements financiers et instruments de placement, choisis pour les placements, sont validés par le Board avant que les fonds ne soient placés, toutes les contreparties doivent avoir un rating minimum « A » par Standard & Poor's et ces rating font l'objet d'une revue régulière.

31.8 Exposition au risque souverain

Au 31 décembre 2015, le groupe ONEY BANQUE ACCORD n'a pas d'exposition au risque souverain.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

Au 31/12/2015

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
Société mère				
Opérations vis à vis de la clientèle			1	42
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifs et comptes de régularisation	9 301	399		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs			1 337	
Mère conjointe				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
Entreprises associées				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 396			
Opérations vis-à-vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		206		
Produits et charges exceptionnels			2 601	939
Services extérieurs				315
Autres entreprises liées				
Autres actifs et comptes de régularisation	11 101			
Opérations vis-à-vis de la clientèle	19	1 164 645	15 965	478
Dettes subordonnées et dettes rattachées		18 005	73	
Autres passifs et comptes de régularisation		2 435		
Produits et charges opérationnels			6 280	15 929
Services extérieurs			3 152	110
TOTAL	21 816	1 185 690	29 409	17 813

Au 31/12/2014

En milliers d'euros		Actif	Passif	Charges	Produits
Société mère					
Opérations vis à vis de la clientèle				101	
Dettes subordonnées et dettes ra				122	
Autres actifs/passifs et comptes d			414		
Produits et charges opérationnels				1 270	
Services extérieurs				5 168	
Mère conjointe					
Dette subordonnée et dette rattac	hee				
Opérations vis-à-vis Ets crédit					
Produits et charges opérationnels					
Entranciana aggacións					
Entreprises associées	rication	277			
Autres actifs et comptes de régula Opérations vis-à-vis de la clientèle		2//			
Dettes subordonnées et dettes ra					
Autres passifs et comptes de régu			519		
Produits et charges exceptionnels			313	2 633	1 152
Services extérieurs	,			2 000	454
Convious oxionicule					101
Autres entreprises liées					
Autres actifs et comptes de régula	arisation	863			
Opérations vis-à-vis de la clientèle			1 154 055	20 317	
Dettes subordonnées et dettes ra	ttachées		18 008	116	
Autres passifs et comptes de régu	ularisation		4 326		
Produits et charges opérationnels				5 804	8 332
Services extérieurs				2 487	9
		1 140	1 177 322	38 019	9 947

Note 33: Projet d'affectation

Le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale prévoit le versement d'un dividende prélevé sur les réserves et d'affecter le résultat en report à nouveau débiteur.

Note 34 : Documents accessibles au public

Conformément au règlement n°2014-07, ce document est disponible sur le site internet http://www.oney-banque-accord.com. Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe ONEY BANQUE ACCORD peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier: ONEY / BANQUE ACCORD

OZEA

34, Avenue de Flandre

59170 Croix

par téléphone : 03 28 38 58 00



BANQUE ACCORD S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine KPMG AUDIT
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
BANQUE ACCORD S.A.
40, avenue de Flandre
BP139
59964 Croix Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BANQUE ACCORD S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

BANQUE ACCORD S.A. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 3.9.3 de l'annexe aux états financiers.
- Votre groupe procède à l'évaluation à la juste valeur des Titres Disponible à la Vente selon les modalités décrites dans les notes 3.9.4, 8 et 30 aux états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations ainsi que le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.
- Votre groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 3.7 et 3.11 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 6 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Alexandre Decrand

Associé

Francis Janssens Associé

KPMG Audit Département de KPMG S.A. KPMG Audit Tour EQHO 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex France PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine France

Banque Accord S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation communiquées en application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Banque Accord S.A. 40, avenue de Flandre - BP139 - 59964 Croix Cedex KPMG Audit Tour EQHO 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex France PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine France

Banque Accord S.A.

Siège social: 40, avenue de Flandre - BP139 - 59964 Croix Cedex

Capital social: €.50 786 190

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation communiquées en application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur le Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 figurant dans le document établi à la date du 23 février 2016, ci-joint.

Ce document présente les informations suivantes pour chaque Etat ou territoire :

- Nom des implantations, nature d'activité et localisation géographique ;
- Produit net bancaire et Chiffre d'Affaires;
- Effectifs, en équivalent temps plein ;
- Bénéfice ou perte avant impôt ;
- Montant des impôts sur les bénéfices ;
- Subvention publique reçue.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels et consolidés de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels et consolidés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations visées ci-dessus. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Banque Accord S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation communiquées en application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier

6 avril 2016

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les évènements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels et consolidés de votre société en date du 4 avril 2016.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Vérifier la concordance des informations telles qu'elles figurent dans le document joint avec la comptabilité dont elles sont issues ou avec les données ayant servi de base à l'établissement des comptes;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint.

La présente attestation tient lieu d'attestation de la sincérité de ces informations et de leur concordance avec les comptes au sens du paragraphe V de l'article L.511-45 du code monétaire et financier.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2016

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Francis Janssens

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Alexandre Decrand

Associé



Adresse géographique : OZEA 34 Avenue de Flandre 59170 Croix

Adresse Postale : Banque Accord TSA 62022 59895 Lille cedex 9

KPMG Audit

M. Francis Janssens Tour EQHO 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex France

PricewaterhouseCoopers Audit M. Alexandre Decrand 556 – 594, avenue Willy Brandt 59777 Euralille

Croix, le 23 février 2016

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 de **ONEY BANQUE ACCORD** communiquées en application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier

Arrêté du 31/12/2015

Devise de publication : EUR

Le PNB et le CA sont présentés ci-dessous sur une base de contribution aux comptes consolidés du groupe après élimination des écritures intragroupes.

Le Directeur Général

	Nom des implantations	Nature d'activités	Localisation géographique	Produit net bancaire (et chiffres d'affaires)	Effectifs, en équivalent temps plein	Bénéfice ou perte avant impôt	Montant des impôts sur les bénéfices dont les implantations sont redevables	s impôts inéfices ilantations	Subventions publiques reçues
50							Impôts	Impôts différés	
	Banque Accord SA, Gefirus, Oney Services, Oney Investment, Natural Security, GIE Armoney, Oney Tech, Flash'N Pay	Etablissement de crédit, monétique, nouvelles technologies et holding	France	232 176 174	970	33 289 421	9 007 691	3 128 679	Non
	Oney Portugal, Joais	Etablissement financier	Portugal	44 324 964	290	13 388 134	4 725 933	-885 741	Non
	Oney Espagne	Etablissement financier	Espagne	40 430 078	260	11 603 056	1 750 926	-6 458 531	Non
	Oney Holding, Oney Insurance, Oney Life	Holding et Assurance	Malte	26 264 280	13	23 623 181	1 347 189	-98 448	Non
	Oney Magyarorszag et Oney PSP	Etablissement financier	Hongrie	11 190 508	132	4 681 219	785 226	-49 733	Non
	Oney Pologne	Intermédiation financière	Pologne	12 653 203	447	588 546	366 283	-265 032	Non
	Oney Italie	Intermédiation financière	Italie	E09 009	11	-1 208 313	0	0	Non
	Oney Bank et BA Finans	Intermédiation financière et Banque	Russie	11 846 817	33	-663 784	0	-171 093	Non
	Oney Accord Business, Bureau de représentation Chine	Intermédiation financière	Chine	6 531 444	78	-2 000 541	0	0	Non
	Oney Finances	Intermédiation financière	Roumanie	982 775	96	-136 472	0	0	Non
	Oney Ukraine	Intermédiation financière	Ukraine	30 554	S.	-97 610	0	0	Non
		**							*
	Comptes			387 031 400	2 335	83 066 836	17 983 249	4 799 900	

Tel: +33 3 28 38 58 00 -- Fax: +33 3 28 38 58 99 - www: oney-banque-accord.com Siège social: 40 avenue de Flandre 59 170 Croix Banque Accord S.A. au capital de 50 786 190 € - RCS Lille Métropole 546 380 197